

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 juin 1962.

RAPPORT

FAIT

*au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,
portant approbation du Plan de développement économique et
social.*

TOME VI

INDUSTRIES, COMMERCE ET ARTISANAT

Par M. René JAGER,

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajoux, Jean Bardol, Amar Beloucif, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jean Fleury, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Gueroui, Roger du Hailgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Henri Lafleur, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Pierre-René Mathey, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôte, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pautzet, Paul Pelleray, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} légis.) : 1573, 1728, 1783, 1707, 1712, 1714 et in-8° 403.

Sénat : 237 (1961-1962).

SOMMAIRE GENERAL DU RAPPORT

- TOME I. — **Ensemble du projet.** — M. Henri Longchambon, rapporteur.
- TOME II. — **Aménagement du territoire et économies régionales.** — M. Etienne Dailly, rapporteur.
- TOME III. — **Habitation.** — M. Jean-Marie Bouloux, rapporteur.
- TOME IV. — **Agriculture et industries agricoles et alimentaires.** — M. Raymond Brun, rapporteur.
- TOME V. — **Energie.** — MM. Henri Cornat et Georges Bonnet, rapporteurs.
- TOME VI. — **Industries, commerce et artisanat.** — M. René Jager, rapporteur.
- TOME VII. — **Transports et tourisme.** — M. Auguste Pinton, rapporteur.
- TOME VIII. — **Ports maritimes, marine marchande et pêches maritimes.** — M. Joseph Yvon, rapporteur.
- TOME IX. — **Postes et télécommunications.** — M. Joseph Beaujannot, rapporteur.
- TOME X. — **Eau.** — M. Maurice Lalloy, rapporteur.
- TOME XI. — **Départements et territoires d'outre-mer.** — M. Henri Lafleur, rapporteur.
- TOME XII. — **Examen des articles.**

SOMMAIRE DU TOME VI

Industries, commerce et artisanat.

	Pages.
INTRODUCTION	5
CHAPITRE I ^{er} . — Les industries.....	10
I. — La sidérurgie : cette industrie restera un secteur pilote si elle dispose des moyens de financement nécessaires et de conditions favorables.....	10
1° Conditions d'ordre politique.....	11
2° Conditions d'ordre technique.....	12
A. — Concernant le minerai.....	12
B. — Concernant l'approvisionnement en combustibles	14
3° Conditions d'ordre financier.....	15
4° L'effort de recherche et la formation professionnelle.	17
II. — Les industries de la chimie porteront leur effort sur les exportations	18
1° L'industrie chimique française.....	19
2° L'effort de concentration.....	20
A. — En France.....	20
B. — Chez nos partenaires européens.....	21
3° L'industrie chimique face au Marché commun.....	23
III. — Les industries de transformation.....	24
1° L'imprécision des objectifs.....	24
2° Deux leaders à l'avenir incertain : l'automobile et le textile	28
3° Le grand souci des industries textiles : la concurrence des pays à bas salaires.....	34
4° Les industries mécaniques et électriques.....	38
IV. — De la décentralisation industrielle dans la compétition du Marché commun.....	42

	Pages.
CHAPITRE II. — Le commerce	47
I. — Généralités et imprécision des objectifs.....	48
II. — Le rôle du consommateur.....	48
III. — L'aide directe à la modernisation du commerce.....	49
A. — Le financement des investissements.....	50
B. — La formation des hommes.....	51
C. — Création d'une infrastructure rationnelle.....	52
D. — L'équipement commercial des nouveaux ensembles immobiliers	53
CHAPITRE III. — L'artisanat	58
I. — Insuffisance des statistiques relatives à l'artisanat.....	58
II. — La structure de l'artisanat	59
III. — La formation des artisans.....	60
IV. — Le financement de la modernisation des entreprises artisanales...	61
Conclusions	64

Introduction.

APERÇU GÉNÉRAL

En abordant l'examen du chapitre III du Plan de développement économique et social, la Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat n'entend nullement étayer ses vues sur une critique systématique. Elle n'entend pas non plus reprendre dans le détail toutes les considérations et analyses qui meublent ce chapitre, dont les divers secteurs se trouvent être — dans le cadre du IV^e plan, comme ils le furent pour les précédents — les moteurs essentiels de l'expansion économique française. Les mines et la métallurgie, la sidérurgie, les industries chimique, textile, automobile, de transformation forment à l'évidence l'armature à partir de laquelle la nation entend œuvrer dans le sens de l'expansion et, à travers elle, pour le progrès social, familial et humain.

Dans ces divers secteurs, le plan a apporté — avec l'adhésion des intéressés — une somme impressionnante d'éléments qui ont permis de fixer les objectifs quadriennaux, tout en se rendant à l'évidence que, dans cette nouvelle compétition, les grands coursiers de notre économie, en raison de leur nécessaire différenciation de structures, des modalités différentes et diverses de leurs investissements, de leur modernisation, des débouchés de leurs produits sur le marché intérieur, européen ou mondial sont appelés à courir inégalement leur chance. La croissance rapide des uns ajoutée à la croissance moyenne des autres et à la stagnation de certains secteurs permettent seules de fixer en moyenne le taux d'expansion annuel à 5,5 %, soit 24 % d'ici 1965.

Le monde industriel a donné son accord à ce plan. Il a apprécié la volonté du Gouvernement de dépasser cette fois le domaine purement technique des investissements pour déboucher sur une vision globale de l'économie, en abordant le problème des équipements collectifs et sociaux de la nation et en marquant une volonté de régionalisation par l'exécution de tranches dites « opératoires ».

Le taux de croissance annuel de la production fixé ambitieusement à 5,50 % est apparu aux industriels comme une incitation à l'élan. Les uns et les autres, nous l'avons dit, ont donné leur approbation aux objectifs qui leur sont assignés. La France industrielle s'est résolument placée dans la perspective d'une élévation de la production. A cet égard, les éléments psychologiques pour le succès de l'opération ont été réunis, et l'auteur de ce rapport se doit de le souligner.

Ceci dit, l'enthousiasme le cède cependant à la réserve, sinon à la crainte, de ne pas aboutir. Et c'est le monde industriel et politique du pays qui s'interroge sur la conception même du plan, sur les moyens mis en œuvre pour le réaliser ou le corriger annuellement, sur la détermination de l'Etat d'épauler par sa politique et ses moyens financiers la capacité productive des divers secteurs industriels. D'aucuns pensent, avec juste raison, qu'un plan à moyen terme est de trop courte durée. La sidérurgie, par exemple, est obligée, lors de ses investissements lourds, de penser les problèmes pour quinze ou vingt ans. Le découpage des objectifs en tranches quadriennales ne cadre pas avec ses prévisions à longue échéance concernant les investissements, le recrutement de la main-d'œuvre et sa formation professionnelle, les débouchés sur le marché mondial.

Le plan pêche par son caractère éminemment national. Bien qu'il n'ait pas négligé les données économiques européennes, il n'a pas tenu compte suffisamment de cette considération primordiale et, par voie de conséquence, n'en a pas dégagé les nécessaires conclusions. Peut-on sérieusement aborder le V^e plan sans mettre en exergue que les plans nationaux — à l'heure du Marché commun — sont sans grande signification si, en même temps, n'est pas évaluée et précisée la puissance économique effective ou potentielle des autres partenaires appelés concurremment à intervenir dans la compétition ?

La réalisation du plan est liée désormais à l'effort accompli sur le plan européen, en vue d'assurer un développement cohérent de l'ensemble économique atlantique. Or si la croissance moyenne annuelle de 5,5 % dépend pour une part de notre effort d'exportation, il ne faut pas méconnaître que tous les pays ont désormais la même volonté exportatrice farouche. Certains industriels, qui mesurent la chance qu'ouvre aux produits français le secteur européen, soulignent, en outre, que l'Afrique ayant été dotée de son indé-

pendance ouvre d'ores et déjà, pour plus de 25 %, ses ports aux importations mondiales, et se demandent si nous saurons maintenir une position prédominante dans la zone franc, où nous enregistrons depuis quelques mois, pour la plupart de nos produits, un recul inquiétant ?

A ces considérations s'en ajoutent d'autres, liées au sort du Marché commun. De toute évidence — et c'est la crainte du monde de l'automobile et du textile notamment — *l'entrée éventuelle de la Grande-Bretagne dans le concert économique européen* risque d'avoir sur certaines branches françaises de l'économie de redoutables conséquences si cette entrée n'est pas subordonnée au strict respect des clauses du traité de Rome. Voilà une inconnue à laquelle on ajoute volontiers celle du drame algérien, dont les auteurs du plan n'ont évidemment voulu ou pu calculer les incidences d'ordre économique.

Enfin, nul n'ignore que l'extraordinaire effort d'exportation enregistré depuis 1959 tient d'abord et surtout à la dévaluation de décembre 1958, qui nous a valu sur les marchés mondiaux une position éminemment privilégiée. Nul n'ignore également que les effets de cette dévaluation ont été amenuisés par la série de hausses intervenues depuis lors et que nos exportations sont devenues d'autant plus vulnérables que d'autres pays pratiquent des prix très bas à la faveur d'une main-d'œuvre abondante et à très bon marché.

La montée économique de l'Italie comme la redoutable ascension japonaise, comme une certaine politique de dumping des U. S. A. constituent, même pour l'avenir immédiat, des affrontements sérieux, voire inquiétants. Ont-ils été suffisamment pesés et mûris dans le calcul de la fixation de nos propres objectifs ? Nous nous permettons d'en douter.

N'a-t-on pas, de ce fait, quelque peu surestimé, sinon les possibilités de production de certains secteurs-clé, du moins les risques de surproduction inévitables si n'est pas opérée *une coordination des ambitions européennes* ?

Nous n'examinerons pas ici toutes les conditions nécessaires à la réalisation du plan. Des rapports spéciaux les évoqueront éloquemment. Mais il apparaît aux yeux de tout observateur — et le chapitre III du projet de loi s'y réfère abondamment — qu'en dehors du secteur des investissements, qui sera maintes fois évoqué, la planification ne saurait être menée à bonne fin si, concurremment

avec l'effort des industries, n'est pas obtenue la sécurité des apports énergétiques et réalisé l'emploi d'un million de travailleurs jeunes ou immigrés, la formation professionnelle de ces travailleurs, la modernisation de nos infrastructures routières, de nos voies d'eau, la décentralisation industrielle dans le cadre de l'aménagement du territoire, etc.

Ces considérations ont paru essentielles à la Commission des Affaires économiques et du Plan qui estime que seule la vigilance permanente de l'Etat et ses incitations différenciées selon les secteurs industriels permettront d'atteindre les objectifs. Et malgré cette vigilance, *un large secteur de notre économie est lourd d'aléas et d'incertitudes* : il s'agit des milliers de petites et moyennes entreprises qui réalisent un tiers de notre production. Ces entreprises font le plus souvent partie du large secteur des industries de transformation, pour lequel, en dépit d'efforts très louables, les auteurs du plan n'ont pu recueillir, sauf auprès de certaines organisations professionnelles, que des renseignements épars ou imprécis qui n'ont pas permis d'aboutir à des conclusions pertinentes. Le plan reconnaît, du reste, dans ce domaine la faiblesse de ses analyses et la précarité de ses déductions pour la fixation des objectifs à atteindre. Nous sommes, en ce domaine, en présence d'une étude de marchés, aux contours approximatifs, aux calculs nécessairement précaires.

Des études comparatives, partant de 1956, et dégageant, selon les secteurs, des résultats plus ou moins discutables, ont permis d'établir des moyennes de production et de projeter ces moyennes par calcul de probabilité sur l'avenir immédiat. Il ne faut donc pas rechercher dans ce chapitre une trop grande rigueur d'analyse.

LES RÉSULTATS DU III^e PLAN

Avant d'aborder les secteurs industriels du IV^e plan, nous évoquerons brièvement les résultats du III^e plan et du plan intérimaire.

Pour la *sidérurgie*, la production d'acier brut devait se situer entre 17 et 17,5 millions de tonnes en 1961. Ce chiffre a été atteint dès 1960 et dépassé en 1961. Le retard pris en 1959 dans le développement de la capacité de production a été comblé en 1960 et 1961. La prévision initiale (III^e plan) qui portait sur un maximum possible de 18,5 millions de tonnes d'acier brut en 1961 a été réalisée, en avance d'un an sur l'objectif révisé du plan intérimaire.

Pour les *acières fins et spéciaux*, la production 1961 a atteint 96 % du tonnage prévu initialement, par suite d'un ralentissement de la consommation provenant en particulier de la situation de certains gros clients (automobile, etc.).

Dans l'industrie de l'*aluminium*, la production (297.000 tonnes) a excédé de 13 % la prévision rectifiée en hausse du plan intérimaire et de 18 % le résultat atteint en 1960. Dans la première transformation des métaux non ferreux, l'objectif initial du III^e plan, en dépit des retards pris en 1958 et 1959, a atteint (+ 40 % sur 1956).

Dans l'*industrie chimique*, les réalisations 1961 sont généralement supérieures ou égales aux prévisions du plan intérimaire (révisées en hausse [+ 17 %] par rapport aux objectifs du III^e plan), malgré le ralentissement récent du rythme d'expansion et grâce aux fortes progressions des années antérieures, soit une avance de presque un an sur ces objectifs pour la chimie minérale. Pour la chimie organique, les réalisations 1961 correspondent sensiblement aux objectifs visés ; elles représentent encore un des plus forts taux de croissance de l'industrie française (indice 230/240 sur 1956).

Pour les *industries mécaniques*, le retard pris en 1959 a été comblé en 1960 et 1961 : 7 % de croissance en 1960 et 10 % en 1961, alors que le plan intérimaire avait retenu un taux de 5,5 %. Si, pour les machines-outils, la progression a été très vive en 1960 (18 % en tonnage et 21 % en chiffres d'affaires) et pour 1961 : 11 et 15 % ; par contre, le machinisme agricole a connu une crise très sérieuse : les livraisons 1961 n'ont connu qu'une augmentation de 6 % par rapport à 1956, avec une baisse de 14 % sur les tracteurs. L'emploi a diminué de 6 % sur 1958 ; les investissements, très ralentis en 1959-1960, se retrouvent en 1961 au-dessous du niveau de 1958.

En Allemagne fédérale, la croissance de production 1958-1960 dépasse 20 %.

Relevé de 10 % en 1961 par le plan intérimaire, l'objectif de production assigné à la *construction électrique* a été réalisé à 98 %, dépassant de 7 ou 8 % l'objectif fixé par le III^e plan. Pour les industries électriques, l'objectif est dépassé de 4 % ; quant aux industries radioélectriques et électroniques, dont la production a doublé sur 1956, elles ont dépassé de plus de 25 % les prévisions du III^e plan.

Pour *l'industrie automobile*, qui a subi diverses fluctuations en 1960, la prévision en hausse de 14 % du plan intérimaire n'a pas été totalement atteinte, mais on est proche des prévisions du plan.

Un dernier mot portant sur *l'industrie textile* : ses objectifs, fortement révisés en baisse par le plan intérimaire, du fait du retard pris par la consommation, ont été finalement réalisés. *La progression sur 1956 aura été moitié moins forte qu'il n'était prévu par le III^e plan pour l'industrie cotonnière et l'industrie lainière.*

Tel est schématiquement situé le bilan du III^e plan qu'il faut avoir à l'esprit pour mesurer l'effort demandé au vaste secteur industriel dans le IV^e plan.

CHAPITRE I^{er}

LES INDUSTRIES

I. — La sidérurgie : cette industrie restera un secteur pilote si elle dispose des moyens de financement nécessaires et de conditions favorables.

La sidérurgie française a plus que dépassé les objectifs qui lui avaient été assignés par le III^e Plan et le Plan intérimaire. Son grand mérite revient aussi aux pionniers de l'Europe qui ont obligé, malgré lui, le grand appareil économique français face à la Communauté du charbon et de l'acier, dont au départ les sidérurgistes ne voulaient pas, à opérer les unions, ententes et regroupements nécessaires pour prendre place avantageusement dans la compétition européenne. Les gros investissements — décisifs ceux-là — ont été réalisés avant le III^e Plan, qui a pu, ensuite, enregistrer tous les résultats bénéfiques de cet effort commun, imposé par l'œuvre de Robert Schuman.

Les sidérurgistes, solidement étayés sur cet effort initial, pouvaient ainsi, sans dommage, donner leur accord aux objectifs du IV^e plan, encore que celui-ci apparaisse trop limité dans le temps pour un secteur de l'économie qui ne peut investir qu'à long terme. Car tout est lourd dans l'industrie lourde.

Partant des données de la C. E. C. A., qui a estimé que la consommation d'acier dans le monde en 1972-1975 serait plus de deux fois supérieure à celle de 1957, la production devant passer de 296 à 630,7 millions de tonnes, la France s'est assigné une production de 18,5 millions de tonnes en 1961.

Dans le IV^e Plan, la production escomptée est de 22 millions de tonnes en basse conjoncture et de 24 millions de tonnes en haute conjoncture, la capacité de production atteignant 24,9 millions de tonnes. De toute manière, personne ne doute que la sidérurgie ait devant elle un brillant avenir.

Mais cet avenir pose nombre de problèmes, dont les plus essentiels ne peuvent échapper ni à notre observation, ni à l'attention du Gouvernement. Ces objectifs ambitieux dépendent de conditions d'ordre politique, technique, financier et humain.

1° LES CONDITIONS D'ORDRE POLITIQUE

En premier lieu, une coordination des efforts, tant sur le plan français qu'europpéen, est nécessaire. Ainsi on assiste à une volonté délibérée d'implantations de *complexes sidérurgiques maritimes*, en partant de la donnée que le minerai de fer riche se trouve à l'étranger et que le coût du fret se trouve être un facteur essentiel dans le prix de revient de l'acier. Dunkerque est la récente illustration de cette politique, suivie également en Belgique. Des projets analogues, en cours de réalisation ou d'études, visent Ijmuiden, Brême, Bagnoli, Tarente. En France, on parle d'implanter un autre gros complexe sidérurgique sur l'eau et les lieux les plus souvent cités sont : la Loire-Atlantique, Brest, le Havre, l'étang de Berre si l'on en croit le plan de développement et d'aménagement de la région Provence—Côte-d'Azur. Une âpre compétition se développe entre les différents ports, mais nous n'avons pu connaître les vues du Commissariat au Plan en ce domaine.

Il va de soi que ce fourmillement de projets est aussi inadmissible que les nombreux projets d'implantation de trains à larges bandes à travers l'Europe, qui amèneront une surproduction aveugle s'ils se trouvent tous réalisés à la fois : deux en France, trois en Belgique, deux en Italie, cinq en Allemagne fédérale et

trois en Grande-Bretagne. Ces prévisions d'investissements reposent en tout cas sur une très nette surélévation des besoins.

2° LES CONDITIONS D'ORDRE TECHNIQUE

Elles sont liées étroitement aux vues précédentes, car la tendance à la création de complexes industriels maritimes ne tire apparemment sa source que de la conviction des auteurs du IV^e plan que le minerai de fer lorrain paraît condamné à terme, dans cinquante ans, selon les uns, quarante ans selon d'autres, et en conséquence de l'inutilité d'offrir au gigantesque complexe métallurgique lorrain la chance d'un débouché par voie d'eau sur la Méditerranée.

A. — *Le minerai.*

Certes, dans les conditions actuelles d'exploitation du minerai de fer lorrain, où les sidérurgistes tirent le maximum du gisement calcaire, plus facile d'accès et plus rémunérateur, les auteurs du plan auraient raison.

C'est cependant oublier que le gisement n'est pas prospecté dans sa totalité et surtout méconnaître les efforts de la sidérurgie dans ses laboratoires pour tirer le meilleur parti des réserves du gisement lorrain soit par enrichissement du minerai, soit par élimination d'une partie de la silice, soit par valorisation des minerais calcaires pauvres. Bien sûr, il faudrait industrialiser le procédé d'enrichissement, non seulement pour permettre de valoriser le minerai, mais également pour le rendre moins cher que le minerai importé et diminuer ainsi le prix de revient de la fonte.

Les sidérurgistes se préparent, en fonction de l'approvisionnement en minerai et de la mise en route du procédé d'enrichissement, à développer l'agglomération, la réduction de la mise au mille du coke et l'accroissement de la production des hauts fourneaux par injection du fuel-oil, de gaz et même par l'utilisation de charbon. Par ailleurs, le traitement des fontes et l'élaboration de l'acier à partir de l'insufflation d'oxygène pur est peut-être l'une des découvertes les plus intéressantes depuis l'invention du procédé Thomas.

Qu'il nous soit permis de dire que les ingénieurs rivalisent d'ardeur, notamment dans les laboratoires de l'I. R. S. I. D. à Maizières-lès-Metz, pour reculer autant que faire se peut, par l'amélioration des procédés de traitement, l'âge limite de l'exploitation de la minette lorraine. Très prochainement, une première usine d'enrichissement traitant 1.500 tonnes par jour d'un minerai jugé trop pauvre jusqu'alors, va fonctionner. Sa capacité sera rapidement doublée et c'est ainsi que le problème des réserves du gisement lorrain deviendra fonction de l'utilisation des minerais siliceux.

On estime que les réserves (environ 6 milliards de tonnes) comprennent à peu près moitié de minerai calcaire, moitié de minerai siliceux. Une plus grande utilisation du siliceux implique un changement dans les techniques de la production de l'acier : une marche acide du haut fourneau au lieu d'une marche basique. C'est à cette bataille que se livrent les techniciens de l'I. R. S. I. D. *Leur victoire escomptée démentira les affirmations des auteurs du plan sur l'extinction à moyen terme du gisement lorrain.*

En outre, l'agglomération fournit un atout décisif et révolutionnaire à la très longue vie du gisement lorrain. L'agglomération est une opération fort complexe et qui s'apparente beaucoup à la cokéfaction des charbons. Son but est d'adapter la partie ferrifère du lit de fusion (minerai, coke et fondant) à la meilleure marche possible du haut fourneau. Celui-ci reçoit donc des agglomérés de minerai de fer bien calibrés et débarrassés de certains éléments gênants. L'usine de l'U. C. P. M. I. (1) à Hagondange achève, d'ores et déjà, la construction d'une seconde chaîne d'agglomération dont le résultat sera de diminuer la consommation de coke, d'améliorer la marche du haut fourneau, d'opérer une plus grande facilité et sûreté des contrôles et d'augmenter le rendement.

On voit donc que la sidérurgie, loin de négliger la menace qui pèse sur le gisement lorrain, entend la combattre en mettant en application des procédés techniques nouveaux dont il semble que le Plan, tout en les énumérant, ne dégage aucune conclusion optimiste quant à l'augmentation de la durée des gisements.

(1) Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels.

B. — *L'approvisionnement en combustibles.*

Dans les facteurs techniques, qu'il soit permis de ranger aussi le *problème des approvisionnements en combustibles.*

Il est exact, comme l'indique le projet de loi (p. 415), que la consommation prévisible de coke de la sidérurgie en 1965 devrait être couverte, dans des conditions satisfaisantes, du point de vue des tonnages, par la production nationale et l'importation ; mais il importe de rappeler qu'à l'opposé de ce qui se passe dans les autres pays de la C. E. C. A. les importations de charbons en provenance des pays tiers continuent d'être étroitement contrôlées par les Pouvoirs publics, qui fixent leur prix de cession aux consommateurs.

La sidérurgie ne méconnaît nullement les préoccupations du Gouvernement, qui cherche, légitimement, à sauvegarder l'essentiel de la production charbonnière nationale, ni les difficultés d'ordre social ou régional que soulève la politique courageuse, poursuivie depuis plusieurs années, de fermeture des mines où les conditions d'extraction sont les plus onéreuses. Elle reconnaît également que des charges sociales exceptionnelles pèsent sur le prix de revient des charbonnages français et qu'une très large fiscalisation de ces charges serait justifiée.

Elle veut seulement souligner *la situation anormale dans laquelle se trouvent placés les producteurs sidérurgiques français par rapport à leurs concurrents de la C. E. C. A. et des pays tiers*, du fait de la protection accordée aux charbons nationaux contre l'importation de charbons extérieurs à la Communauté. Il suffira de citer, à cet égard, l'exemple de la sidérurgie italienne, à qui la faculté d'importer librement et de contracter à long terme avec ses fournisseurs a permis non seulement de s'approvisionner en charbons américains à des prix bien inférieurs à ceux que paient les usines sidérurgiques françaises du littoral, mais encore d'obtenir l'alignement sur ces prix de charbons allemands ; 95 % des besoins de la sidérurgie italienne sont ainsi couverts aux prix les plus bas et cette situation n'est certainement pas étrangère à l'extraordinaire essor qu'elle a connu ces dernières années.

3° CONDITIONS D'ORDRE FINANCIER

La réalisation des objectifs du IV^e plan dépend, pour la sidérurgie, du financement des investissements. Ce problème n'est pas résolu. A cet égard, tout en épousant les objectifs, les sidérurgistes considèrent comme une condition *sine qua non* de leur réalisation un *relèvement raisonnable du prix de l'acier*, le plus bas des partenaires de la C. E. C. A.

Le projet de loi reproduit d'une façon par trop succincte les préoccupations de la Commission de modernisation de la sidérurgie concernant le problème du financement des dépenses d'investissements prévues dans cette industrie par le IV^e plan, problème auquel la Commission a cependant consacré de longs débats et sur lequel elle s'est finalement prononcée à l'unanimité des participants : producteurs, syndicalistes, utilisateurs et représentants de l'Administration.

Après avoir établi un bilan prévisionnel des ressources et des charges de la sidérurgie, la Commission a, en effet, conclu que *le financement du IV^e plan de cette industrie n'était pas assuré*, les charges devant excéder (de 1,9 à 3,5 milliards de nouveaux francs selon les hypothèses retenues pour la période considérée) les dépenses d'investissements prévisibles.

Encore peut-on légitimement penser, en se référant à l'expérience des plans précédents, que le chiffre des dépenses risque — quelles que soient les précautions prises dans son estimation — d'être dépassé. En sens inverse, l'évaluation des ressources est certainement entachée d'optimisme, car elle suppose que la conjoncture se maintiendra sensiblement au niveau d'activité tout à fait exceptionnel qu'a connu la sidérurgie française ces dernières années.

Le fléchissement de la conjoncture, enregistré depuis le milieu de l'année 1961, se traduit, d'ores et déjà, par un taux d'activité — et par conséquent des résultats financiers — inférieur aux hypothèses retenues.

La Commission s'est donc efforcée de définir les moyens qui permettraient de combler l'écart entre les ressources et les charges qu'elle a prévu.

Elle a estimé, tout d'abord, qu'il ne serait pas raisonnable de préconiser un recours à l'emprunt, considérant que *l'endettement actuel* des entreprises sidérurgiques françaises — qui est de l'ordre de 50 % de leur chiffre d'affaires global — *était déjà manifestement trop lourd*, si on le compare à celui des sidérurgies britannique, allemande, hollandaise, belge et américaine, et qu'il y aurait, au contraire, le plus grand intérêt à amorcer un certain allègement de cet endettement : la Commission a fixé comme objectif à atteindre fin 1965 le taux de 45 % du chiffre d'affaires probable. Ce qui n'empêche pas, néanmoins, qu'elle a prévu que les sociétés sidérurgiques emprunteront, pendant la période considérée, quelque 3 milliards de nouveaux francs.

En revanche elle a estimé qu'il serait nécessaire que les entreprises sidérurgiques accentuent leurs efforts dans *le domaine des augmentations de capital*. Les producteurs, qui se sont associés à cette recommandation, ont souligné cependant — et les autres membres de la Commission l'ont reconnu — que le développement des augmentations de capital dans la sidérurgie était subordonné à un certain nombre de mesures destinées à alléger la charge fiscale qui pèse sur ces opérations.

Au surplus, il convient de noter que le volume retenu par la Commission pour les augmentations de capital des sociétés sidérurgiques représente déjà, par rapport aux quatre dernières années, *un accroissement de 50 % du rythme de ces opérations*. Il est donc exclu que puisse être trouvé par cette seule voie le complément nécessaire au financement des dépenses d'investissements de la sidérurgie.

C'est la raison pour laquelle la Commission a posé — en des termes que ne reflète nullement la rédaction du IV^e Plan — le problème *du relèvement des prix de l'acier*.

« Les impératifs de la politique gouvernementale et les nécessités commerciales, déclare sur ce point le rapport de la Commission, ne permettront peut-être pas à la sidérurgie d'utiliser sans restriction la liberté de prix que leur donne le traité C. E. C. A. et d'envisager un relèvement de nature à combler l'écart entre les prix français et ceux de nos principaux concurrents. Il reste cependant que la réalisation du programme des forges, dont on a vu qu'il n'était pas optimiste par référence

aux hypothèses générales du IV^e plan, pose clairement ce problème, dont la solution risque d'être d'autant plus difficile quelle serait plus retardée ».

Contrairement, en effet, à ce que laisse entendre le IV^e Plan (p. 17), le problème du niveau des prix des produits sidérurgiques doit être résolu sans retard, le niveau actuel des ressources propres des entreprises ne permettant pas d'assurer, à la cadence prévue, la réalisation des programmes envisagés par le IV^e Plan.

Il appartient au Gouvernement de s'expliquer clairement sur ce point capital.

*
* *

4° L'EFFORT DE RECHERCHE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le domaine de la recherche, le IV^e plan souligne insuffisamment l'effort accompli sur le plan de la recherche. En effet, seule de tous les pays de la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier, la sidérurgie française consacre 7 % de son chiffre d'affaires aux travaux de recherches.

Dans le domaine de la formation professionnelle et de la promotion sociale, elle n'a pas attendu — et de loin — les initiatives gouvernementales en la matière.

Des apprentis de production et d'entretien sont formés dans 66 centres d'apprentissage d'usine ou des écoles interentreprises et sont ainsi excellemment préparés en vue de la qualification ou de la spécialisation.

Des écoles de maîtres-ouvriers assurent le perfectionnement des ouvriers qui possèdent déjà une pratique confirmée de leur métier.

La maîtrise recrute ses contremaîtres à travers l'école régionale de sidérurgie créée à Metz dès 1949. Quant aux cadres, leur perfectionnement est prévu par le centre d'études supérieures de la sidérurgie, créé en 1950 dans la même ville.

Ces efforts, d'initiative exclusivement sidérurgiste, se doivent d'être soulignés. Ils devront être amplifiés, compte tenu de la

rapidité du progrès technique et de la montée démographique, mais cela suppose le concours de l'Etat qui, jusqu'à ce jour, dans le vaste secteur de l'enseignement technique, aura montré une coupable défaillance.

2110000
2110000

II. — Les industries de la chimie porteront leur effort sur les exportations.

Au cours du III^e plan, les industries chimiques ont réalisé une progression éclatante. Les objectifs initiaux ont été réalisés à : 115,3 % pour la chimie minérale, 125,1 % pour la chimie organique, 119,5 % pour la parachimie, soit un dépassement moyen de 20 %.

Avec un chiffre d'affaires de 16,14 milliards de nouveaux francs en 1960, ce secteur industriel se classe premier derrière la sidérurgie et second des grands secteurs français.

Le IV^e plan, fort des résultats ainsi acquis, assigne à l'industrie chimique des objectifs pour le moins audacieux : l'accroissement en 1965, par rapport à 1961, doit être de 30,2 % pour la chimie minérale, de 53 % pour la chimie organique, de 6,2 % pour la parachimie, soit 9,1 % pour l'ensemble, taux nettement supérieur à celui des autres grands secteurs industriels.

De toutes les industries françaises, l'industrie chimique est celle qui a réalisé la plus forte expansion au cours des dix dernières années si l'on excepte l'extraction du gaz naturel. Elle place la France au sixième rang des puissances chimiques mondiales, après les Etats-Unis, l'U. R. S. S., le Royaume-Uni, l'Allemagne fédérale et le Japon. Près de 6 % des produits chimiques consommés dans le monde entier proviennent d'usines françaises, appartenant à 2.500 entreprises (artisans non compris), qui occupent une main-d'œuvre s'élevant à 220.000 personnes, dont 135.000 ouvriers. Si les investissements sont en moyenne de l'ordre de 7 % du chiffre d'affaires, ils atteignent parfois 10 à 12 % pour les grandes sociétés.

*
* *

1° L'INDUSTRIE CHIMIQUE FRANÇAISE

Naissante, il y a deux cents ans, l'industrie chimique française s'est assez rapidement développée dans le domaine des *produits minéraux* ; elle a relativement vite atteint sa maturité et le dernier quart de siècle qui nous occupe a surtout apporté des perfectionnements dans les procédés de fabrication. Une nouvelle technique, particulièrement importante, mérite toutefois d'être signalée parmi d'autres : l'ammoniac de synthèse.

Mais la chimie moderne est, par excellence, la *chimie organique* : carbochimie et pétrolochimie fournissent aujourd'hui un nombre quasi infini de produits et les progrès accomplis sont prodigieux par leur rapidité et les perspectives qu'ils découvrent, bien que leurs composants se réduisent, le plus souvent, à quelques éléments dont les principaux sont : carbone, hydrogène, oxygène et azote.

Par ailleurs, les recherches incessantes et les créations des industries chimiques portent, non seulement sur les produits de base et les produits intermédiaires (méthanol, éthylène, propylène, etc.) mais sur un nombre chaque jour croissant de produits finis, utilisés en l'état par d'autres industries, l'agriculture ou les particuliers, tels que : engrais, insecticides, détergents, produits pharmaceutiques, matières plastiques et caoutchouc synthétique.

Si les objectifs de production ont été assez facilement retenus pour la réalisation du IV^e plan, il n'en a pas été de même pour la fixation des objectifs du commerce extérieur. On attend une progression de 45 % des exportations vers l'étranger. En valeur absolue, elles devraient s'élever à 3.573 millions de nouveaux francs en 1965, dont 2.623 millions vers l'étranger et 950 millions vers la zone franc. Quant aux importations, elles atteindraient 2.611 millions de nouveaux francs, dont 2.481 millions en provenance de l'étranger et 130 millions de la zone franc.

La grande famille de la chimie groupe un grand nombre d'entreprises, de plus ou moins grande « taille ». Mais dix entreprises réalisent à elles seules 36 % du chiffre d'affaires de la branche.

On en aura une idée plus précise, en reproduisant le chiffre d'affaires en 1961 des « principaux meneurs de jeu ».

Saint-Gobain	1.200.000.000	NF.
Kuhlmann	680.000.000	
L'Air liquide	568.000.000	
Nobel-Bozel	192.000.000	
Péchiney	1.113.000.000	
Produits azotés	122.000.000	
Progil	244.000.000	
Rhône-Poulenc	935.000.000	
Ugine	1.040.000.000	

Soit un total de..... 6.094.000.000 NF.
ou 609 milliards d'anciens francs.

L'industrie chimique française qui a opéré dans l'ensemble un très gros effort financier d'investissement, surtout par voie d'auto-financement, doit poursuivre, selon les branches, un effort d'investissement axé sur la recherche dans laquelle il semble que la capacité d'invention est loin d'être épuisée. Elle doit aussi, selon le plan, poursuivre une politique de concentration qui est d'autant plus discutée que cette industrie se trouve dans le Marché commun en compétition avec de très grandes firmes allemandes et italiennes et sur le marché mondial en concurrence avec l'industrie chimique américaine, dont la pratique du dumping a déjà obligé le Gouvernement français à prendre des mesures de protection.

2° L'EFFORT DE CONCENTRATION

A. — *En France.*

L'effort de concentration et de rationalisation des structures engagé par les entreprises se traduit par des opérations de fusion, d'absorption ou d'association entre sociétés ayant des activités complémentaires. On assiste à deux efforts parallèles : d'une part, d'intégration verticale, les entreprises les plus importantes ayant tendance à assurer ainsi leur approvisionnement en matières premières, voire la première transformation de leurs produits fondamentaux ; d'autre part, d'élargissement du champ d'activité, dans le but de réduire les risques inhérents à l'exercice d'une activité trop spécialisée et, de ce fait, trop sensible aux fluctuations économiques.

Les principales opérations réalisées récemment sont :

- l'association Péchiney-Saint-Gobain ;
- l'absorption par Péchiney de « Produits chimiques de Ribécourt » et de Produits chimiques des terres rares ;
- l'absorption par Kuhlmann des Produits chimiques Coignet ;
- l'absorption par Rhône-Poulenc de la Société ^{normande} de produits chimiques ;
- la rationalisation des liens existant entre le groupe Rhône-Poulenc et le groupe Celtex ;
- la rationalisation des liens unissant Uclaf et les laboratoires du groupe Roussel ;
- la fusion du département de Rhône-Poulenc spécialisé dans les émaux et colorants pour émaux avec la Société Harshaw-Coiffe ;
- l'absorption par Auby de l'Union française d'engrais et produits chimiques ;
- les nouveaux liens unissant à Pierrefitte les sociétés Sheby, Silo, Bellignite ;
- le développement de l'activité des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, des Houillères de Lorraine, de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, vers une transformation plus élaborée de leurs produits de base.

L'appui des Pouvoirs publics à ces opérations se manifeste surtout par l'octroi de certains avantages financiers : exonérations fiscales liées à des augmentations de capital ou à des apports partiels d'actif ; autorisations d'effectuer des émissions obligataires, attribution de prêts du Crédit national ou du F. D. E. S., etc.

B. — *Chez nos partenaires européens.*

La concentration dans l'industrie chimique française est beaucoup plus faible que dans celle de nos principaux partenaires européens. Nous sommes en effet en présence de grands groupes industriels très concentrés, tels que :

— *en Grande-Bretagne :*

Les I. C. I. — 110.000 personnes ; capital 299 millions de livres ; chiffre d'affaires : 7,5 milliards de nouveaux francs.

— en Allemagne :

Bayer. — 55.000 personnes ; capital 770 millions de D M.

Hoechst. — 50.300 personnes ; capital 700 millions de D M.
chiffre d'affaires : 2,7 milliards de D M.

B. A. S. F. — 46.100 personnes ; capital 800 millions
de nouveaux francs ; chiffre d'affaires : 2,5 mil-
liards de D M.

— en Italie :

Montecatini. — Capital 150 milliards de lires ; chiffre
d'affaires : 167 milliards de lires.

En regard, le chiffre d'affaires en 1960 des principales sociétés françaises à activité chimique (Péchiney, Saint-Gobain, Rhône-Poulenc) n'atteignait pas tout à fait le milliard de nouveaux francs ; par ailleurs, aucune n'emploie plus de 10.000 personnes et leur capital se situe aux environs de 400 millions de nouveaux francs.

Il existe en France une forme originale d'association entre les grands groupes chimiques : c'est la constitution de filiales communes auxquelles participent deux ou plusieurs sociétés chimiques.

Par leur imbrication, ces filiales, qui créent des liens entre sociétés chimiques françaises, sociétés pétrolières et sociétés étrangères, constituent une entrave à leur concentration par fusion entre grandes sociétés ou absorption de ces filiales. Toutefois, cette formule particulièrement usitée en France contribue, du fait qu'elle intéresse essentiellement les toutes premières affaires chimiques françaises, à renforcer la puissance effective de celles-ci.

*
* *

Le chapitre de la concentration n'est donc pas clos.

Dans les branches de l'industrie pharmaceutique, des peintures et vernis, de la transformation des matières plastiques, la nécessité de nombreux regroupements se fera sentir au cours des très prochaines années.

Parallèlement à la concentration des entreprises, la concentration géographique des activités chimiques se poursuivra

dans le IV^e plan. En dehors de la région parisienne, du Nord de la France et de la région lyonnaise, où elle est déjà fortement implantée, l'industrie chimique se développera, plus particulièrement dans le bassin houiller de Lorraine, dans la région de Lacq et dans les zones portuaires où sont implantées les raffineries pétrolières (Seine-Maritime, Dunkerque, Donges, Bordeaux, etc.).

3° L'INDUSTRIE CHIMIQUE FACE AU MARCHÉ COMMUN

Les industriels de la chimie sont prêts à affronter, dans d'assez bonnes conditions, le Marché commun. Ils se rendent à l'évidence que ce dernier aura pour effet d'accélérer l'élimination des entreprises marginales et de favoriser les opérations de concentration, de stabiliser, sinon de réduire les prix, de développer encore davantage les filiales communes des groupes français et étrangers, qu'il s'agisse de groupes appartenant à la Communauté ou de groupes américains qui cherchent à prendre pied sur le territoire de la C. E. E.

Les industriels de la chimie ne manifestent pas de fortes craintes devant cet établissement d'un marché élargi car ils ont orienté leurs efforts en fonction de cette évolution.

Par contre, la politique extérieure commune de la C. E. E., qui ne paraît pas actuellement parfaitement définie, est à l'origine de grandes inquiétudes, du fait notamment du désarmement dans lequel nous nous trouvons en face d'une industrie chimique américaine qui exerce une concurrence très vive, parfois anormale, et qui demeure, quant à elle, protégée.

Le chiffre d'affaires des Etats-Unis a dépassé de loin, avec 25.700 millions de dollars, celui de l'Europe occidentale. Leur industrie ne bénéficie pas seulement d'une grande abondance de matières premières à laquelle s'ajoute, depuis la première guerre mondiale, une profusion de capitaux. Elle est fortement protégée de façon directe par l'élévation des droits de douane et, de façon indirecte, par un contrôle tracassier.

Les efforts du gouvernement fédéral n'ont jamais réussi à modifier ce protectionnisme rigoureux et se sont heurtés de façon permanente à la crainte du chômage et à l'opposition irréductible du Congrès.

III. — Les industries de transformation.

1° L'IMPRÉCISION DES OBJECTIFS

Avec l'examen sommaire du chapitre des industries de transformation nous entrons dans le domaine le plus nébuleux du plan. Non que ses auteurs n'aient pas le mérite incontestable d'avoir amélioré leurs méthodes statistiques et les renseignements obtenus pour l'élaboration du III^e plan et du plan intérimaire : soixante groupes de travail se sont penchés séparément sur l'étude de deux cent quarante industries élémentaires ou groupes de produits homogènes ; ils ont fourni là un travail considérable concrétisé dans une série d'analyses, de synthèses et de tableaux qui méritent toute l'attention des économistes.

Ils n'ont pu, à la lumière de données insuffisantes, fournies parfois avec bien des difficultés, qu'étayer des approximations et, de ce fait, nous ne nous trouvons pas devant un plan cohérent, ni devant des prévisions impartiales, mais comme l'avoue le projet de rapport général de la Commission, devant une étude de marché national et des marchés extérieurs.

En partant de statistiques disponibles depuis 1956 jusqu'à 1961 en ce qui concerne la production, les échanges extérieurs, la main-d'œuvre et les investissements, on a finalement établi les prévisions pour la réalisation du IV^e plan. On est parti de la constatation que l'objectif de production du III^e plan avait été réalisé à 97 % et à 100 % pour le plan intérimaire. La crise de 1958 à 1959 n'avait pas entraîné une baisse de production, mais un ralentissement sensible de la croissance dès 1958 et une stagnation de la production en 1959. Si la reprise a été très vive en 1960, on constate en 1961 un léger ralentissement du rythme de croissance de la production.

Sans vouloir reprendre dans le détail les divers secteurs des industries de transformation, le IV^e plan enregistre la très nette croissance des industries électriques, électroniques et mécaniques (indice 100 en 1956 ; 137 en 1961). Indice 137 pour les machines et appareils mécaniques, malgré les difficultés et la

récession rencontrées par le machinisme agricole et les équipements dans une industrie où les sous-traitants des constructeurs ont subi les contrecoups de la crise des années 1958-1959. Prévisions également trop optimistes pour le secteur « Première transformation, fonderie et travail des métaux » (127 au lieu de 142 prévus), pour le textile dont l'objectif porté à 131 n'a été réalisé qu'à 119,5. On doit noter que si la production des textiles synthétiques a triplé, la production des fibres artificielles est demeurée stable.

Objectifs atteints ou dépassés dans les industries du cuir, du papier, la transformation des matières plastiques, la parfumerie. Par contre, les industries du jouet, de la broserie, de la blanchisserie, de la teinturerie sont encore très loin de leur objectif.

Si la plupart des industries de transformation ont ainsi accusé un essor inattendu, on le doit davantage à l'effort d'exportation réalisé à la faveur des dévaluations successives (comme celle de décembre 1958) qu'au relèvement accusé de la consommation intérieure, freinée par la stabilité des salaires et la hausse du coût de la vie. Le développement des exportations vers la zone franc a été beaucoup plus lent et l'on enregistre en 1961 une diminution sensible des ventes dans ces pays ; néanmoins, pour l'ensemble des secteurs de transformation, la part exportée de la production atteint, en 1961, 18 % contre une prévision de 15,2 % et la part importée de la consommation se chiffre à 11 % au lieu des 8 % prévus. L'étude de la part que représente la zone franc dans les exportations a montré qu'à partir de 1959 cette part n'a cessé de diminuer dans tous les secteurs ; dans la mécanique, elle est tombée de 43,2 % en 1958 à 30 % en 1961 ; dans le textile, elle est passée de 39,5 % en 1958 à 26,5 % en 1961.

Cette perte de vitesse accusée dans un secteur où nous monopolisons à peu près les marchés ne laisse pas d'être inquiétante ; elle semble aussi indiquer que, peu à peu, les effets de la dévaluation se sont amenuisés et que, là où un large secteur de nos industries accusait des productions ascendantes, celui-ci revient maintenant, sur le plan des exportations et donc de la production, à une vitesse normale « de croisière » ; qui n'en rend que plus malaisée la fixation des objectifs du IV^e plan !

Il est vrai qu'à l'inverse, la seconde étape du Marché commun joue un rôle compensatoire et même d'accélération. L'ouverture

du Marché commun se sera révélée en fait comme le stimulant décisif de toute notre activité économique. Si le IV^e plan accorde une priorité aux biens d'équipement, c'est qu'il entend encourager la compétitivité et il est intéressant de noter, en dehors des principales branches citées par le IV^e Plan (de la page 444 à la page 452), une série d'industries auxquelles le plan fixe pour 1965 les objectifs suivants :

INDUSTRIES	INDICES DE VOLUME de production 1965 (1959 = 100).
Machines et appareils mécaniques :	
Grosses chaudières.....	168
Brûleurs à mazout.....	164
Matériel frigorifique industriel.....	172
Matériel de manutention de série.....	170
Matériel pour l'industrie alimentaire.....	135
Moules et modèles métalliques.....	169
Matériel textile.....	165
Matériel pour les industries du papier et des arts graphiques	146
Machines à bois.....	154
Outillage mécanique.....	149
Matériel de soudage.....	147
Organes de transmission.....	170
Machines de câblerie.....	253
Matériel de contrôle et de régulation.....	145
Optique et instruments de précision.....	143
Roulements	156
Métrologie et fabrications de haute précision.....	133
Matériel médico-chirurgical et dentaire.....	112
Tracteurs agricoles.....	132
Machines agricoles.....	129
Chauffe-eau, chauffe-bains à gaz.....	122
Réfrigérateurs	213
Machines à coudre.....	99
Machines et appareils électriques :	
Appareils électro-thermiques et électro-domestiques.....	200
Appareillage d'installations.....	163
Condensateurs fixes.....	218
Ascenseurs et monte-charges.....	174
Compteurs et appareils de mesure.....	172
Matériels d'éclairage.....	246
Lampes électriques.....	165
Matériels téléphoniques et télégraphiques.....	172
Electronique grand public.....	192
Composants et accessoires.....	235
Tubes, semi-conducteurs et redresseurs.....	263

On ne peut achever ce chapitre important sans faire deux remarques essentielles :

Les entreprises des diverses branches de la transformation ont tout intérêt à *se regrouper et à s'unir* au sein d'organisations professionnelles en vue d'acquérir une meilleure connaissance des besoins d'un marché de 160 millions de consommateurs et de trouver en commun les moyens de défense devant la concurrence qui va se faire de plus en plus âpre. La préparation du IV^e Plan a, de toute évidence, montré l'importance d'une organisation professionnelle solide. Certaines branches l'ont compris ; mais beaucoup de ces petites entreprises de l'industrie de transformation ont cru devoir, dans la crainte injustifiée d'une investigation fiscale, se dérober aux demandes de renseignements du Plan ou de la profession. Elles ne se rendent pas compte de la force que représente leur branche et des moyens qui peuvent et doivent être mis en œuvre en vue de les faire bénéficier, grâce à une solide information, des méthodes modernes nécessaires face à une rivalité commerciale croissante.

Notre deuxième observation rejoint logiquement la première. Dans le secteur de la transformation, et toujours face au Marché commun, *le processus désormais indispensable de la concentration* n'est pas encore organisé. On rencontre, certes, des initiatives individuelles, mais le mouvement n'a pas pris l'ampleur de regroupement que nécessiteront la lutte et la survie. On peut, toutefois, citer en exemple l'industrie cotonnière où l'organisation professionnelle a pris l'initiative de concentrer la profession par le rachat des entreprises marginales ou l'indemnisation des entreprises qui ferment leurs portes et de créer « un groupement professionnel agréé pour la conversion et la rationalisation », par le décret du 30 juin 1955. De tels groupements existent également dans la soierie (moulinage), le lin, les teintures et apprêts ; l'industrie du jute a réalisé deux programmes de concentration financés par l'ensemble de la profession ; la filature de soie a concentré ses 15 entreprises en une seule pour l'équiper de matériel automatique ; l'industrie du bois a regroupé 19 entreprises sur 21 pour une rationalisation des chantiers...

Il y a donc là une prise de conscience de certains industriels comprenant que, pour faire front, il faut être groupé. Puissent les exemples cités aider à faire œuvre utile et amener les moins bien placés dans la lutte à trouver par delà de

légitimes traditions paternalistes le chemin, soit du regroupement par branche d'activités, soit de la modernisation, soit de la reconversion d'entreprises souvent vétustes et qui, d'ici peu d'années, ne résisteront pas à la concurrence massive, de qualité et de bas prix, du Marché commun.

2° DEUX LEADERS A L'AVENIR INCERTAIN :
L'AUTOMOBILE ET LE TEXTILE

Dans le domaine des industries de transformation, il convient d'examiner particulièrement deux grands leaders de notre économie nationale dont les données précises, grâce à de solides organisations professionnelles, permettent de dégager des orientations également précises et, à travers celles-ci, une série de réserves liées à l'inconnue du développement de l'économie, tant européenne que mondiale. Il s'agit de notre industrie automobile et de notre industrie textile.

Indices de saturation du marché.

Le dynamisme bien connu de notre industrie automobile a permis aux planificateurs d'entrevoir une nouvelle expansion d'ici 1965.

La récession passagère de 1960, due à un « tassement » de la production, avait contraint au licenciement de 15.000 ouvriers et à la réduction de la durée du travail. Mais le même phénomène, à la même époque, s'est manifesté dans l'industrie automobile allemande et plus fortement en Grande-Bretagne, dont la production automobile a baissé de 30 % et les exportations de 41 %.

1960 marque néanmoins une rupture de croissance continue et le marché français offre des signes de saturation ; 69 % des véhicules immatriculés en 1960 ne sont pas par hasard des voitures d'occasion. Toute limitation du pouvoir d'achat risque de se faire d'autant plus sentir en ce domaine que le crédit automobile est peu développé en France et que son coût est encore élevé.

Une fiscalité excessive.

L'excellente analyse de la situation faite au Conseil Economique et Social par M. Jean Chardonnet établit que l'automobile française est grevée de charges trop lourdes. En effet, les cartes

grises, les permis de conduire, la vignette, les taxes sur les voitures des sociétés, sur l'essence, le gas-oil, les lubrifiants, joints au taux élevés des primes d'assurance-auto ont fini par rapporter, en 1960, 601 milliards d'anciens francs au Trésor.

Infrastructure routière insuffisante.

Le problème de l'infrastructure routière est traité dans le rapport spécial de notre collègue M. Pinton sur les transports. Il ne saurait être ici analysé dans le détail. La France a certes le réseau routier le plus dense du monde, avec 720.000 kilomètres de voies diverses dont 80.000 kilomètres classés « routes nationales ».

Mais personne n'ignore l'insuffisance notoire de notre réseau d'autoroutes et le gabarit trop restreint de nos routes nationales, dont 75 % ont moins de 7 mètres de largeur. Il faut y ajouter les nombreux goulots d'étranglement constitués par les carrefours non dégagés, les ponts, les passages à niveau, la longue traversée de trop nombreuses localités, l'insuffisance des possibilités de stationnement urbain...

Toutes ces données freinent le développement de l'automobile dans notre pays.

Accords et désaccords sur le Plan.

Les industriels de l'automobile, associés à l'élaboration du Plan dans le groupe de travail spécialisé, lui ont donné « le feu vert » en ce qui concerne les *investissements* et les *effectifs de main-d'œuvre*. Sur tous les autres secteurs : production, vente, exportation, il ne semble pas que le Plan ait retenu *certaines hypothèses fondamentales* et l'on s'est contenté d'*arbitrages* dans l'élaboration du plan d'ensemble. Des correctifs s'imposeront au cours des mises au point annuelles que nécessitera l'application du IV^e Plan.

Quelles sont les hypothèses et les réserves de l'industrie automobile ?

Observons, en premier lieu, que cette industrie est l'une des rares branches de l'économie nationale et européenne (Grande-

Bretagne comprise) qui ait établi un plan prévisionnel de production dont on trouvera ci-dessous le tableau comparatif particulièrement instructif :

	PRODUCTION 1960	CAPACITÉ ESTIMÉE EN 1965
<i>Allemagne :</i>		
Volkswagen	866.000	1.500.000
Opel	370.000	700.000
Daimler-Benz (y compris Auto-Union).....	297.000	600.000
Ford	214.000	400.000
Borgward	98.000	—
Autres	210.000	300.000
Total	2.055.000	3.500.000
<i>Grande-Bretagne :</i>		
British Motor	565.000	1.000.000
Ford	500.000	800.000
Vauxhall	250.000	450.000
Rootes	190.000	350.000
Standard-Triumph	140.000	250.000
Autres	160.000	150.000
Total	1.811.000	3.000.000
<i>France :</i>		
Renault	528.000	700.000
Citroën	316.000	420.000
Simca	225.000	300.000
Peugeot	219.000	300.000
Autres	62.000	80.000
Total	1.350.000	1.800.000
<i>Italie :</i>		
Fiat	528.000	800.000
Autres	117.000	200.000
Total	645.000	1.000.000
Total général	5.861.000	9.300.000

Il faut en déduire, selon les experts, que dans ces quatre pays la production totale d'automobiles doit augmenter de 60 % entre 1960 et 1965 et atteindre 9,3 millions de véhicules. La demande probable de 1965 ne devant pas dépasser 8 millions de voitures (y compris les exportations), le résultat sera une surproduction et, par voie de conséquence, un certain volume de capitaux investis sans aucun profit pour la Communauté.

Lorsqu'au sein du Commissariat du Plan ont été examinés les objectifs de production, il est apparu, à la lumière des arbitrages, que les industriels étaient plus optimistes que les planificateurs ; il est vrai qu'ils divergent fondamentalement sur les moyens à mettre en œuvre en vue de la réalisation desdits objectifs.

Pour les voitures particulières, commerciales et dérivées, le Groupe de Travail avait prévu, pour 1965, un marché intérieur de 1.120.000 unités dont 120.000 importées, et l'exportation de 850.000 unités, soit au total une production de 1.850.000 unités.

Le Commissariat du Plan a retenu les prévisions concernant le marché intérieur, mais il a considéré que, pour les exportations, les prévisions des industriels constituaient l'extrémité haute d'une « fourchette » dont il a retenu l'extrémité basse. En effet, le Commissariat du Plan a prévu un marché intérieur de 1.120.000 unités (dont 170.000 importées) et des exportations de 750.000 unités, soit une production de 1.700.000 unités.

Il est très difficile, à échéance de quatre ans, de formuler dans un domaine aussi sensible que le marché de l'automobile des prévisions rigoureuses à 8 % près. C'est pourquoi les chiffres retenus dans le rapport général du Plan ne sont pas critiqués. L'industrie automobile française espère toutefois fermement atteindre une production de 1.850.000 unités, chiffre qui est d'ailleurs nettement inférieur à la production allemande de 1960.

Prudence du IV^e Plan en matière d'allégement de la fiscalité sur le carburant.

L'hypothèse d'un marché intérieur de 1.120.000 unités pour 1965, retenue aussi bien par le Groupe de Travail que par le rapport général du Plan, suppose, d'une part, un important effort d'infrastructure (ce qui est recommandé à la fois par le Groupe de Travail et par le rapport général) et, d'autre part, un abaissement de la taxation des carburants.

Il est regrettable que, sur ce point, le rapport général du Plan soit extrêmement évasif.

Or, aux yeux des industriels de l'Automobile, un abaissement de la taxation des carburants constitue une nécessité fondamentale sans laquelle les chiffres prévus pour le marché intérieur ne seraient sans doute pas atteints. Le Groupe de Travail de l'Automobile a demandé que cet abaissement soit réalisé par étapes, annoncées à l'avance, de façon qu'en 1965 le prix de l'essence se situe au niveau moyen du Marché Commun, soit 0,73 NF par litre.

La divergence de vues entre le Groupe de Travail et le rapport général du Plan, concernant les moyens d'aboutir à la réalisation de la production prévue pour le marché intérieur, paraît très inquiétante.

La planification européenne s'avère pour le moment impossible.

Le rapport général du Plan laisse entendre qu'il serait souhaitable de voir se réaliser une sorte de planification de l'industrie automobile européenne, suivant un certain partage de la production entre les diverses firmes. Cette suggestion semble à nos industriels peu réaliste et même inopportune.

Elle semble peu réaliste parce que, même si les constructeurs français étaient partisans de cette planification — ce qui n'est d'ailleurs pas le cas — les constructeurs étrangers y seraient certainement opposés. L'exemple des démêlés des constructeurs allemands avec leur propre gouvernement devrait, à cet égard, donner à réfléchir.

Elle semble inopportune, et même dangereuse, parce que, ne pouvant être réalisée, elle est de nature à constituer une arme commerciale entre les mains de la concurrence étrangère au détriment de la production française. Quand, il y a quelques mois, l'industrie automobile britannique connaissant une crise sérieuse, certains parlementaires anglais ont suggéré une planification de ce genre, cette proposition n'a pas été suivie par le gouvernement britannique ; par contre, les vendeurs d'automobiles des autres pays (Allemagne, Italie et même France) n'ont pas manqué de souligner sur des marchés tiers tels que la Belgique, la Suisse, l'Autriche, que cette demande de parlementaires britanniques était un aveu de faiblesse de l'industrie automobile anglaise, et ils en ont tiré argument pour vendre les véhicules de leur marque, au détriment de leurs concurrents britanniques !

Il y a, certes, un danger. Mais, il n'en demeure pas moins que si l'on veut éviter un suréquipement de l'industrie automobile en Europe, avec le cortège de crises et de chômage qui s'ensuivrait, il faudra un jour ou l'autre envisager une coordination des investissements.

LE PLAN IGNORE L'ENTRÉE POSSIBLE DE LA GRANDE-BRETAGNE DANS LE MARCHÉ COMMUN

Le IV^e Plan a été élaboré dans l'hypothèse d'un Marché Commun se composant seulement de ses membres actuels et où aucune autre mesure d'accélération que celles prévues en 1961 ne serait réalisée. Or on ne peut ignorer aujourd'hui que la Grande-Bretagne et plusieurs autres pays ont demandé à adhérer au Marché Commun, ou à négocier des accords d'association avec lui. L'adhésion de la Grande-Bretagne poserait de graves problèmes en raison des liens qui unissent ce pays à son Commonwealth ; la Grande-Bretagne disposerait, pour écouler ses véhicules automobiles, de deux zones privilégiées (le Marché Commun et le Commonwealth).

On ne doit pas oublier également que le dernier message du président Kennedy préconise un abaissement réciproque (et peut-être même la suppression) des droits de douane entre les pays évolués du monde atlantique.

Il va de soi qu'au cours des négociations qui sont engagées dans ce cadre élargi, la France devra prendre les précautions les plus strictes pour éviter de laisser détruire l'édifice économique qu'est le Marché Commun et en vue duquel s'est organisée l'industrie française. Mais quelles que soient ces précautions, il est bien évident que les hypothèses sur lesquelles a été fondé le IV^e Plan ne seront plus valables si sa réalisation s'effectue dans un cadre international totalement différent.

*
* *

Les industriels de l'automobile font par ailleurs toutes réserves sur l'institution du stationnement payant et les péages sur les autoroutes de liaison.

Ces redevances alourdiraient encore les sujétions déjà fort lourdes qui pèsent indirectement sur le marché de l'automobile. Ni l'une, ni l'autre de ces mesures ne rencontre l'agrément du

Parlement, mais il ne faut pas perdre de vue la nécessité pour les villes de dégager d'importantes sommes pour l'entretien et le développement de la voirie et, pour l'Etat, de combler son retard dans l'exécution d'un programme d'autoroutes. En outre l'institution du stationnement payant est un problème délicat qui engage, en fait, le principe des libertés communales. La seule solution de ces problèmes consiste à affecter effectivement à la route la grande majorité des recettes provenant de la circulation automobile.

3° LE GRAND SOUCI DES INDUSTRIES TEXTILES : LA CONCURRENCE DES PAYS A BAS SALAIRES

L'industrie textile a une position importante dans l'économie française : plus de 7.000 entreprises occupent près de 500.000 personnes. Elle a aussi, il faut le souligner, une vocation sociale appréciée. Entre toutes les branches industrielles, elle est la seule qui occupe plus de 50 % de main-d'œuvre féminine ; la majorité des entreprises, d'importance moyenne, occupe de 100 à 500 salariés.

Le textile est relativement dispersé sur de nombreux points du territoire, même si les Vosges, l'Alsace, le Nord et le Sud-Est représentent les points de polarisation de cette activité.

L'industrie textile consomme chaque année 700.000 tonnes de matières premières, dont plus des deux tiers de coton, laines, textiles artificiels ou synthétiques ; la transformation est opérée par 10 millions de broches de filatures et 350.000 métiers à tisser.

La valeur de cette production représente 1.500 milliards d'anciens francs, soit 10 % de la valeur de la production industrielle française ; ajoutons qu'en 1960, l'industrie textile a comptabilisé 280 milliards (d'anciens francs) pour l'exportation.

Plus que tout autre secteur de l'économie, l'industrie textile française a gardé très souvent un caractère familial : il y a peu de sociétés de capitaux ; c'est ce qui fait à la fois sa force et sa faiblesse.

Le Marché Commun ne l'a pas prise au dépourvu. Ses efforts d'investissement et de modernisation lui ont permis d'y entrer résolument. Un effort considérable a porté en effet sur l'étude des marchés, le développement des contrôles, les labels, les marques,

l'organisation commerciale des entreprises. La production de l'industrie textile française représente 30 % de celle du Marché Commun, ce qui lui assure une place de choix.

L'augmentation annuelle moyenne de la production textile est prévue à 6 %, par rapport à 1961, par le IV^e Plan.

Les industriels sont prêts à répondre à cette incitation et les différents objectifs prévus dans chacun des secteurs suivants peuvent être résumés ainsi (indices de volume de production 1965) (1959 = 100) :

	Filature.	Peignage.	Tissage.
Lin	133	»	126
Jute	107	»	105
Coton	125	»	122
Laine peignée	119	112	119
Laine cardée	111	»	»
Soierie	»	»	142

La part, de plus en plus grande, prise par les textiles synthétiques traduit l'évolution beaucoup plus rapide du tissage de soierie qui n'incorpore pas de fibres naturelles ; d'autre part, les marges d'expansion pour fils et fibres synthétiques demeurent très larges.

Contre la division internationale du travail.

Les objectifs du IV^e Plan maintiennent l'industrie textile dans la voie d'une expansion, certes moins importante que pour d'autres secteurs, mais cependant fort encourageante. Ils nécessitent qu'un certain nombre de conditions générales soient réunies pour atteindre ces objectifs et à cet égard, les industriels du textile attendent que l'Etat s'engage à remplir les obligations qui lui incombent.

Le Marché Commun, avec ses 160 millions de consommateurs, représente pour le textile français une grande chance d'expansion, mais par contre, le marché mondial lui fait courir un grave risque.

Dès 1960, l'industrie textile a exporté 50 % de sa production vers les pays du Marché Commun. A l'intérieur de celui-ci, un léger handicap devrait pouvoir être finalement surmonté ; il s'agit d'*harmoniser à terme la disparité des salaires*, disparité d'autant plus sensible pour nos entreprises qu'elles occupent beaucoup de personnel féminin.

Il y a également un risque sur lequel il y a lieu d'attirer tout spécialement l'attention du Gouvernement. La réalisation de la seconde étape du Marché Commun prévoit « la liberté d'établissement » sur n'importe quel point des territoires du Marché des Six. Si l'industrie textile subit, en ce domaine, la loi commune à toute l'économie des pays européens, en revanche, une entrée non discriminatoire de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun porterait à notre industrie textile un coup quasi-mortel. Il ne faut pas oublier que l'industrie textile britannique représente un volume une fois et demie plus important que celui de l'industrie textile française.

On sait que la Grande-Bretagne, au prix de sacrifices imposés à sa propre industrie textile, favorise la redistribution à travers le monde de textiles à bas prix qui ont simplement transité ou ont été légèrement transformés chez elle : les prix de ces textiles sont souvent inférieurs de 50 % aux produits français. Il est donc indispensable que la Grande-Bretagne accepte la politique commerciale commune prévue par le Traité de Rome.

Par ailleurs, les industriels du textile, comme ceux d'autres branches importantes, font d'expresses réserves sur ce qu'ils considèrent comme *une politique de repli* dans la bataille qui se livre pour conquérir les marchés européens. Ne lit-on pas dans le projet de loi (Tome 1, p. 24) : « L'industrie textile doit s'adapter, en conservant ses positions essentielles, à une nouvelle division du travail, faisant une part aux pays à bas niveau de vie.

Cette position est considérée comme dangereuse et génératrice d'idées fausses. Elle signifie que l'Europe — et donc la France — devrait abandonner tout ou partie de sa production textile et se consacrer à des productions plus « nobles ». Or, l'expérience anglaise devrait nous apprendre ce qu'il en coûte de ne pas rester en position de combat, d'autant plus que la qualité française et ses prix sont susceptibles d'une large confrontation sur les marchés.

Si le IV^e plan a prévu, en investissements cumulés pendant les années 1962 à 1965 : 2.850 millions de nouveaux francs, cet effort présuppose que le Gouvernement prenne toutes les dispositions qu'il a manifestées intentionnellement dans le IV^e Plan en cherchant très rapidement à établir une politique commerciale commune des pays européens limitant les importations des pays à bas salaires ou à commerce d'Etat. Sinon les objectifs du

IV° Plan risqueraient d'être anéantis ne serait-ce que par l'importation massive des produits japonais !

L'industrie textile accepte la règle du jeu du Marché Commun et elle est prête à affronter la concurrence des autres pays de la C. E. E., telle qu'elle est constituée actuellement, ou telle qu'elle pourra l'être d'ici peu.

Mais aucune industrie textile européenne ne pourrait résister à une entrée non contrôlée de produits, dont le prix de vente sur notre marché est faussé, soit par des salaires trop bas, soit par la fixation de prix par voie d'autorité pour des motifs autres qu'économiques.

Cette protection nécessaire par un contrôle quantitatif, admettant des quantités progressivement croissantes, ne peut être le seul fait de la France. Il faut que le Marché Commun adopte les mêmes règles et en fasse la base de sa politique commerciale commune.

Des conférences internationales, tenues ces derniers mois, ont abouti à une solution en ce qui concerne le commerce international des textiles de coton, qui maintient le principe du contrôle quantitatif à l'égard de la concurrence asiatique.

On doit, en effet, répéter que seul un tel contrôle des importations que l'on qualifie de « névralgiques », est de nature à permettre à la fois une augmentation raisonnable et progressive des importations en cause (en fonction de l'accroissement de la consommation) et à éviter la désorganisation des marchés des pays importateurs, c'est-à-dire à ne pas compromettre la réalisation des objectifs du IV° Plan.

Telle est aussi la conclusion de votre Commission des Affaires économiques et du Plan.

4° LES INDUSTRIES MÉCANIQUES ET ÉLECTRIQUES

A) Les industries électriques et électroniques :

Secteur pilote de la décentralisation.

Ces industries ont réalisé, en 1961, un chiffre d'affaires de 12,3 milliards de nouveaux francs, en progression de près de 13 % sur celui de 1960, la progression d'une année sur l'autre, exprimée en volume de production, n'ayant cependant été que de 10,7 % contre 13 % en 1960 par rapport à 1959.

Si l'on examine l'évolution de la production industrielle française au cours des cinq dernières années, on constate cependant que la construction électrique, avec un taux de croissance moyen annuel de 10 %, se place en tête des industries, assez loin sans doute de l'industrie chimique, qui a eu un taux de croissance moyen annuel supérieur à 15 %, mais très au-dessus de la moyenne de 6,2 %.

Certes, à l'intérieur de la construction électrique les progrès des diverses branches sont très dispersés autour de la moyenne. Le taux d'accroissement annuel de la production durant la période 1956-1961 s'établit en effet comme suit :

— Biens d'équipement.....	+ 5,9 %
— Biens de consommation.....	+ 10,4 %
— Biens intermédiaires ou d'inter-livraison....	+ 12 %

Cette diversité de taux se traduit, selon les branches, de la façon suivante :

- les tubes électroniques et le matériel professionnel électronique et radioélectrique sont en progrès de 30 % ;
- les radios-récepteurs et téléviseurs de 17 % ;
- les machines tournantes de 9 % ;
- les appareils électro-domestiques de 6 %.

Par contre, le matériel électrique de grande traction est à 16 1/2 % au-dessous du niveau de 1960 et celui de petite traction à 33 % au-dessous du niveau de 1960.

En ce qui concerne l'année 1961, il faut cependant observer que le chiffre d'affaires des industries électriques françaises n'a augmenté que de 12,7 %, tandis que les ventes en France de matériel électrique s'accroissaient dans le même temps de 15 % environ ; cette différence montre que les importations se sont développées plus vite que les exportations.

Les importations de 1961 se sont en effet élevées à 990 millions de nouveaux francs, en augmentation de presque 50 % par rapport à 1960. Quant aux exportations vers l'étranger, elles ont atteint 1.048 millions de nouveaux francs, soit une hausse de 14 % par rapport à 1960. En contrepartie, les exportations vers la zone franc ont baissé de 2,7 % et n'ont atteint que 489 millions de nouveaux francs.

Prises dans leur ensemble, les industries électriques et électroniques ont atteint, à 2 % près, l'objectif de production qui leur

avait été assigné par le Plan intérimaire et qui impliquait une augmentation annuelle de 13 % pendant la période 1960-1961. Il faut noter que le Plan intérimaire avait relevé de 10 % en 1960 l'objectif initial fixé dans ce secteur par le III^e Plan.

Pour le IV^e Plan, le taux d'expansion prévu pour l'ensemble des industries électriques et électroniques a été fixé à 9,8 % par an en moyenne pour les quatre années 1962 à 1965. Ce taux est relativement modeste si on le compare aux résultats des années passées. Il semble que les auteurs du Plan aient été enclins à une certaine prudence en raison de l'évolution rapide dont avait bénéficié jusqu'à présent le secteur de la construction électrique.

Enfin, il est intéressant de signaler l'évolution de la croissance des industries électriques étrangères pendant la période 1956-1961 durant laquelle la construction électrique française croissait à la cadence annuelle de 10 %. Pendant la même période, le taux annuel de croissance de cette industrie a été de 52 % au Japon, de 14,8 % en Italie, de 11,5 % en Allemagne, de 5,6 % en Grande-Bretagne, et de 2 % aux Etats-Unis. Mais, pendant l'année 1961, la croissance de l'industrie électrique française n'a été dépassée que par celle des industries électriques japonaises qui a été de 29 %.

Sur la base des chiffres d'affaires, l'ensemble des industries électriques françaises représente à peu près le dixième des industries similaires des Etats-Unis, la moitié de celles de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne et du Japon et le double de celles des Etats-Unis.

On voit donc que, dans une Europe en expansion, la construction électrique française, malgré son taux élevé de croissance dans le passé, peut continuer à accroître son développement.

Pour le moment, en ce qui concerne les équipements ménagers, c'est par les réfrigérateurs et les petits appareils électro-domestiques que l'industrie française doit prendre une place importante sur le marché européen. On prévoit en effet qu'en 1965, la France produira 1.375.000 réfrigérateurs, soit un accroissement de 35 % par rapport à 1961, sur lesquels 300.000 doivent être exportés. La production de cet appareil a, en effet, fait l'objet d'une concentration importante en France, en sorte que la qualité s'est accrue dans le moment même où les prix de vente baissaient.

Une évolution analogue s'est produite dans le secteur des petits appareils électro-domestiques.

Par contre, la rationalisation de la production est moins avancée en ce qui concerne les machines à laver. L'effort d'exportation en ce domaine dépend d'une expansion du marché intérieur. On peut penser que l'amélioration du pouvoir d'achat des familles et la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée frappant ces appareils faciliteront le démarrage du marché intérieur en permettant de toucher une clientèle aux revenus plus modestes.

Tout le monde est au courant de l'expansion considérable de l'industrie électronique. La production de téléviseurs doit atteindre 1.470.000 appareils en 1965, à condition que soit mise en route une seconde chaîne de télévision. Dans ce secteur, la concentration des moyens de production et la rationalisation du montage devraient entraîner un certain abaissement des prix de vente et permettre à l'industrie électronique, à la fois d'augmenter son effort de recherches et d'accroître ses exportations vers l'étranger.

Enfin, l'industrie électronique est appelée à jouer un rôle très important dans la *politique d'expansion régionale* : le mouvement vers l'Ouest amorcé par les usines de montage de récepteurs de radio et de téléviseurs doit s'étendre au matériel professionnel de télécommunications.

Les industries de ce secteur n'ont pas attendu les objurgations des pouvoirs publics ni les taxes spéciales frappant la région parisienne pour s'implanter en province. Certes, l'électronique, industrie de haute technicité, était jusqu'à une époque récente fortement concentrée dans la région parisienne. La décentralisation a porté d'abord sur la création de laboratoires ou de centres d'études supérieures en province ; puis, on a assisté à un déplacement de ces activités. Les exemples sont nombreux, que ce soit le Centre Bourgogne Electronique de la C. S. F. à Dijon et l'installation d'un département électronique à Brest, les implantations dans le triangle Angers—Laval—le Mans de Thomson - Houston, Schneider Radio Télévision et L. M. T., l'implantation à Pontarlier et Aix-les-Bains de la Compagnie industrielle des Téléphones, la décentralisation à Joué-lès-Tours de l'usine parisienne de la Compagnie générale des Condensateurs ; enfin, l'installation d'un laboratoire de recherches à Lannion.

La réussite de telles opérations suppose qu'aucun goulot d'étranglement, notamment en main-d'œuvre, ne vienne contrarier le développement de l'entreprise. Elle suppose aussi que l'usine nouvellement implantée joue un rôle d'attraction et devienne le

moteur d'une expansion diversifiée en fournissant du travail aux sous-traitants. Ces opérations réussissent d'autant mieux qu'elles s'accomplissent en liaison avec les pouvoirs publics et, dans certains cas, sur la base d'une sorte de quasi-contrat entre la profession et lesdits pouvoirs, lorsqu'il s'agit d'opérations ou de créations importantes.

Ainsi à Brest, en coopération avec les autorités locales et les pouvoirs publics, le Syndicat général de la Construction électrique a étudié les différents problèmes posés par une implantation éventuelle d'usines de ce secteur : disponibilité de terrains industriels, enseignement technique et supérieur, formation professionnelle, logements pour une main-d'œuvre à tirer des campagnes.

Ces études se sont traduites par un programme incorporé dans la tranche opératoire concernant la ville de Brest qui sera examiné par le F.D.E.S. et donnera lieu vraisemblablement à un quasi-contrat entre les pouvoirs publics et la profession.

B. — *Les industries mécaniques et transformatrices des métaux.*

Beaucoup de branches industrielles de la mécanique et de la transformation des métaux ont, en 1961, non seulement atteint, mais dépassé les indices primitivement fixés par le III^e Plan. Les progrès les plus spectaculaires ont notamment été accomplis en matière de commerce extérieur depuis 1960.

Ayant activement concouru à l'élaboration du IV^e Plan, les industriels de la mécanique et de la transformation des métaux constatent, non sans surprise, que le texte du IV^e Plan diffère sensiblement dans certaines de ses parties du texte approuvé par le Conseil Supérieur du Plan. Ils estiment que certaines recommandations présentées par leurs représentants et dont il n'a pas été tenu compte constituent les conditions minimales de leur expansion industrielle et ils pensent que la croissance industrielle du pays, en dépit de ses succès, est encore fragile. Cette fragilité tient en grande partie à la politique du Gouvernement, notamment en matière de désarmement douanier. Les étapes qui sont imposées à ces branches dans la progression de la libération des échanges extérieurs, non seulement au sein de la Communauté européenne, mais à l'égard des pays tiers, rendent d'autant plus aléatoires les prévisions du Plan touchant à l'expansion de l'économie.

C'est pourquoi, dans une vue franchement prospective, les industriels de la mécanique entendent que soient abordés et résolus une série de problèmes non définis ni tranchés par le IV^e Plan et qui sont dans l'ordre :

1 — *celui des objectifs* qu'il ne s'agit pas de déterminer seulement sous l'angle des possibilités techniques, mais aussi sous l'angle des possibilités de l'absorption des marchés ;

2 — *celui de la fiscalité* dont dépendent aussi bien les possibilités d'autofinancement que d'appel à l'épargne dans la mesure où le bénéfice des entreprises, non distribués ou sous forme de dividendes, ne se trouve pas écrêté par l'accumulation des charges directes et indirectes qui viennent en tarir la formation ;

3 — *celui du crédit* qu'il s'agit de développer ou au moins d'harmoniser, car il est anormal que les conditions offertes, dans ce domaine, par l'étranger soient meilleures que ce qu'il est permis à nos propres constructeurs de proposer sur leur propre marché et déterminent, en conséquence, des possibilités d'importations plus grandes — les investissements dans l'appareil national de production en dépendent.

4 — *celui des exportations* qui dépendent essentiellement des décisions politiques et, surtout, financières prises en ce domaine ;

5 — *celui de la formation professionnelle* dont dépendent les objectifs de fabrication, notamment dans les industries décentralisées.

Enfin, les industries productrices de biens d'équipement craignent de voir bouleversé le marché à la faveur de l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté économique européenne.

Il faut se féliciter de l'esprit de collaboration qui de plus en plus anime les industriels de la mécanique et de la transformation des métaux et des liens qui de plus en plus s'établissent avec leurs fournisseurs de l'industrie lourde.

Un colloque « mécanique-sidérurgie » s'est ainsi déroulé à Royaumont, au cours duquel les préoccupations relatives au marché des produits sidérurgiques ont été examinées. A cette occasion aussi des contacts permanents et plus étroits ont été organisés entre les deux professions, ce qui laisse bien augurer de la coopération amorcée et qui apparaît vitale pour ces branches jouant leur immense chance dans le Marché Commun.

IV. — De la décentralisation industrielle dans la compétition du Marché Commun.

Le problème tant agité, tant controversé, de la décentralisation industrielle se trouve être un chapitre essentiel de l'aménagement du territoire. Il ne saurait être traité ici au fond. Il revêt des aspects multiples évoqués par le Rapporteur spécial de l'aménagement du territoire, M. Dailly.

Notre préoccupation se limite — et son importance ne saurait être niée — à la *décentralisation industrielle en fonction de l'ouverture du Marché commun*. En ne prenant la décentralisation industrielle que dans le champ visuel de nos préoccupations métropolitaines, on risque de voir mal posé le problème. En vérité, élargissant le débat aux dimensions de la compétition européenne, un ensemble de facteurs *entièrement nouveaux* ne saurait être négligés. Ils n'apparaissent pas, à notre connaissance, dans l'élaboration du IV^e Plan.

Le IV^e Plan souligne, en effet, que la planification dans un pays aux frontières ouvertes pose des problèmes nouveaux, inconnus dans un espace économique protégé.

Cependant, les rédacteurs du Plan — et avec eux, sans doute, un grand nombre des personnalités qui ont concouru à sa préparation — tout en prévoyant un accroissement des échanges entre pays européens, paraissent avoir gardé une conception trop hexagonale du marché français et s'être représenté l'Europe de demain comme la simple juxtaposition des marchés nationaux.

Il aurait fallu voir que l'union douanière va rendre possible des courants de trafics très différents de ceux auxquels nous sommes habitués. Certaines provinces françaises vont devenir plus accessibles aux centres industriels étrangers qu'à leurs fournisseurs traditionnels français. De nombreuses entreprises, pour lesquelles les transports jouent un rôle important, vont s'apercevoir que la localisation actuelle de leurs usines a cessé d'être rationnelle. Les hypothèses du Plan relatives à certaines activités économiques et à l'équilibre des exportations et des importations risquent de se trouver démenties par les faits. *On a négligé d'étudier la géographie de la France de demain sur une carte de l'Europe occidentale.*

Il n'y a pas lieu d'être surpris de cette lacune du Plan : on ne pouvait raisonnablement demander aux industriels qui siégeaient dans les commissions spécialisées d'expliquer la nécessité d'établir des usines concurrentes mieux placées géographiquement que les leurs.

Une comparaison entre la structure économique de la France d'hier et celle de ses partenaires du Marché Commun fait apparaître deux différences essentielles.

Le commerce extérieur était chez nous beaucoup moins développé, sans doute parce que notre économie était remarquablement équilibrée. Mais cet équilibre n'était maintenu que dans la mesure où des barrières douanières adéquates protégeaient les échanges des provinces de l'Ouest et du Midi, à vocation essentiellement agricole, avec des centres industriels situés principalement dans l'Est, le Nord et la région parisienne.

Nos industries de transformation, au lieu d'être implantées à proximité des usines sidérurgiques, sont restées dans le Centre ou la région parisienne lorsque notre production d'acier s'est déplacée vers la Lorraine, voici quatre-vingts ans. La Lorraine n'arrive à écouler que 17 % de sa production d'acier dans les dix départements de l'Est, tandis que la Ruhr met en œuvre dans l'Etat rhéno-westphalien 60 % de l'acier qu'elle produit. En outre, les pouvoirs publics avaient tout fait avant la guerre pour que les fabrications essentielles à la défense nationale ne s'installent pas trop près d'une frontière militairement menacée.

Cette localisation de nos industries de transformation dans des régions de forte consommation et au centre du marché qu'elles devaient desservir n'était sans doute pas déraisonnable tant que la pénétration étrangère était rendue difficile dans nos provinces périphériques et tant que des exportations importantes n'étaient pas nécessaires. Elle ne se justifie plus dans une Europe sans frontières.

L'industrie allemande trouve dans l'aménagement du Rhin en amont de Strasbourg une voie de pénétration vers l'Alsace et la Franche-Comté. Nos provinces de l'Ouest et du Midi sont, grâce à la voie maritime, moins éloignées des centres industriels belges, hollandais et allemands que de leurs fournisseurs habituels français. Si la Grande-Bretagne doit, un jour, faire partie du Marché Commun, elle sera chez elle à Bordeaux, comme au temps du Prince Noir.

Le danger de ces pénétrations étrangères par voie maritime et fluviale n'est pas apparu aux auteurs du Plan parce que nous sommes peu habitués à ces modes de transport. Le privilège de pavillon et la cherté de nos ports maritimes ont rendu le cabotage français trop onéreux.

Il paraît certain, cependant, que nos partenaires découvriront dans les années qui viennent les possibilités qui leur sont ainsi offertes. Un trafic de cabotage, une fois établi, s'étendra sans cesse à de nouvelles catégories de marchandises. Nos principaux ports seront touchés par des lignes régulières partant d'Anvers, de Rotterdam, voire de Cologne, tandis que de petits navires viendront livrer des marchandises dans les ports que nous considérons comme négligeables, ainsi que cela se pratique déjà en Angleterre et surtout en Scandinavie.

Si, dans cette perspective, nous comparons la situation d'un fabricant de chaudières établi dans la banlieue parisienne avec celle d'un concurrent implanté près de Düsseldorf sur les bords du Rhin, il apparaît que le constructeur français paie ses tôles plus cher à cause de leur transport de Longwy à Paris. Il est, d'autre part, souvent moins bien placé géographiquement pour ses livraisons sur le marché français et, surtout, pour ses exportations Outre-Mer. Tôt ou tard, cet industriel, comme beaucoup de ses pareils, devra envisager la construction d'une nouvelle usine quelque part dans le Marché commun. Il conviendrait que ce soit en France.

Il appartient donc aux Pouvoirs publics de faire en sorte qu'il y ait sur le territoire national des emplacements au moins aussi favorables à ce genre d'industries que dans les autres pays de la Communauté. Ce problème n'a malheureusement pas retenu suffisamment l'attention des personnalités responsables de nos investissements dans le domaine des transports.

La préparation de ces emplacements est d'autant plus nécessaire que la sidérurgie lorraine, dont les exportations sont indispensables à l'équilibre de la balance commerciale française, ne peut continuer à se passer d'industries de transformation fortement exportatrices.

Les Nations Unies, dans une étude sur « Les tendances et les problèmes à long terme de la sidérurgie européenne », soulignaient en 1959 la tendance des pays neufs à fabriquer eux-mêmes

l'acier qu'ils consommaient et à acheter davantage d'objets manufacturés en acier au fur et à mesure du relèvement du niveau de vie de leur population.

Dans cette même étude, on relève qu'en 1956 l'économie franco-sarroise n'exportait que 22 kg d'acier sous forme d'objets manufacturés pour 100 kg exportés sous forme simplement laminée, alors que cette proportion était de 84,6 % en Allemagne occidentale, 128 % en Angleterre, 95,2 % aux U. S. A., 92,9 % au Japon, 60 % en Italie, etc.

Le développement des industries de transformation françaises fournira du travail à une population nombreuse ; leur répartition sur l'ensemble du territoire national est sans doute nécessaire mais les branches qui fabriquent les marchandises de faible valeur par rapport à leur poids, telles que les industries de la première transformation de l'acier, les tréfileries, les tuberies, les ateliers de construction métallique, ne seront exportatrices que si elles sont dotées de voies d'eau leur permettant à la fois de desservir avantageusement une partie importante du territoire national et d'atteindre à bon compte les ports de la mer du Nord et l'Europe centrale.

La quasi-saturation des zones favorables situées au voisinage immédiat des usines sidérurgiques oblige à équiper les départements de la Meuse, des Vosges et des Ardennes de voies d'eau modernes.

L'extension vers le Sud de cette zone de grande activité industrielle est souhaitable de manière à faire de la vallée du Rhône la façade méditerranéenne du Marché commun.

M. Boulloche l'a très heureusement exposé dans son rapport mais, après avoir montré l'intérêt que présenteraient les marchés lyonnais, marseillais et méditerranéen pour les industries semi-lourdes établies dans l'Est, il ajoute curieusement : « On ne voit pas très bien où seraient situées les entreprises étrangères susceptibles d'exercer une concurrence efficace sur ces débouchés importants ».

M. Boulloche — et, à sa suite, le Commissariat au Plan — ont donc commis la grave erreur de négliger la puissance industrielle de l'Italie, qui compte cependant conquérir prochainement le marché de la France méridionale.

L'Italie est devenue un pays d'énergie abondante et peu coûteuse : elle possède du gaz naturel et le bon marché des transports maritimes lui permet de recevoir le charbon américain à des prix

rendus au moins aussi favorables que ceux qui sont pratiqués au voisinage immédiat des houillères européennes.

En 1950, la production sidérurgique italienne équivalait à peine à 27 % de celle de la France. En 1961, elle en représentait 52 %.

Le Professeur Manuelli, Président de Finsider, a annoncé récemment que son pays, actuellement importateur de coke, comptait en 1965 exporter 2,5 millions de tonnes d'acier et de tubes. Une partie fort importante de ces exportations se dirigera vers le territoire français. Finsider n'a-t-elle pas déjà fait des démarches pour créer un dépôt dans la région marseillaise et n'a-t-elle pas annoncé son intention d'en établir un autre à Bordeaux ?

Le prix du transport par voie maritime de l'acier de Gênes à Marseille, compte tenu des frais d'embarquement et de débarquement, est loin d'atteindre la moitié du coût du transport de Thionville à Marseille par voie ferrée.

Devant ce danger, certains esprits ont suggéré la construction d'une usine sidérurgique à Marseille. Celle-ci, dont le programme de fabrication serait forcément limité, ne pourrait résister à la concurrence italienne que si elle bénéficie de l'appui commercial de la Sidérurgie lorraine. Autrement dit, la création d'une sidérurgie marseillaise postule l'établissement préalable d'une voie d'eau de Metz à la vallée du Rhône.

On voit sur cet exemple que le développement économique de la France du Sud-Est, face à la concurrence italienne, n'est concevable qu'avec le soutien de l'industrie lourde de l'Est. Si nos départements méridionaux étaient dominés par la sidérurgie et par la chimie italiennes, on doit craindre que nos voisins ne favorisent pas chez nous le développement d'industries de transformation concurrentes des leurs.

Lorsqu'un pays a renoncé à utiliser les droits de douane pour permettre la création d'usines nouvelles, il ne peut développer son économie qu'à partir de centres industriels existants. C'est une loi très générale. C'est donc à partir de ces centres et non à partir de l'embouchure des fleuves qu'un pays moderne comme la France doit construire son réseau de voies navigables.

Les rédacteurs du Plan objectent que la France est obligée de donner une priorité à la formation intellectuelle et technique des jeunes générations. S'il était vraiment prouvé que la France ne peut, à la fois, éduquer ses enfants et aménager son territoire, elle se résignerait à n'être plus dans l'avenir qu'un pays d'émigration.

CHAPITRE II

LE COMMERCE

La fonction du commerce ne peut que prendre une importance accrue à une époque où une production toujours plus forte et plus diversifiée doit constamment trouver des débouchés élargis et où le consommateur se fait de plus en plus exigeant. Par ailleurs, le nombre des personnes employées dans le commerce représente 17% de l'effectif total des salariés du secteur privé (commerce et industrie). Ce pourcentage, qui était de 16% en 1950, ne pourra que s'accroître dans les années à venir. Compte tenu des progrès escomptés en matière de productivité commerciale, le nombre de personnes employées dans le commerce passerait de 1.618.000 en 1961 à 1.740.000 en 1965.

Indépendamment de sa fonction économique, le secteur du commerce a donc une importance considérable sur le plan social et humain.

Toutefois, sans méconnaître ce dernier aspect, c'est sur la fonction économique du commerce que nous nous appesantirons dans ce rapport, l'aspect social et humain étant plutôt du ressort du Rapporteur de la Commission des Affaires sociales qui traite des problèmes de l'emploi.

Il serait vain de vouloir poursuivre une politique d'expansion économique et de progrès social sans disposer de l'appareil de commercialisation correspondant. D'où l'importance du chapitre V du

IV^e Plan consacré au commerce. Sans entreprendre des développements sur la structure du commerce en France, votre Rapporteur voudrait simplement se borner à présenter quelques observations et critiques.

*
* *

I. — Formulation des objectifs en termes trop généraux et imprécis.

En premier lieu, les objectifs du IV^e Plan, en ce qui concerne le commerce, ne diffèrent pas sensiblement de ceux que s'était assigné le III^e Plan, à savoir : modernisation des entreprises, amélioration de la qualification professionnelle, réalisation d'équipements collectifs (marchés d'intérêt national, abattoirs industriels), équipement commercial des nouveaux ensembles immobiliers. On ne peut, certes, critiquer la permanence de l'orientation donnée par les auteurs du Plan dans ce secteur, mais on garde cependant l'impression que les mêmes développements pourront être repris dans les Plans ultérieurs. Cette impression résulte du fait que *les objectifs sont formulés en termes tout aussi généraux et imprécis que dans le III^e Plan et apportent peu de précisions nouvelles*. Le texte est parfois davantage de l'ordre de la constatation intellectuelle ou du vœu pieux que de celui de l'orientation des structures économiques. Ainsi tout le monde sera d'accord pour dire que : « la réduction des frais de commercialisation et la vente des produits de grande consommation aux prix les plus bas doivent être recherchées parce qu'elles conditionnent en partie la stabilité économique et qu'elles constituent un moyen particulièrement efficace d'augmenter le pouvoir d'achat réel des consommateurs sans risque d'inflation » et pour constater que « le bas prix est le service essentiel que le commerçant puisse rendre aux consommateurs ». Mais ce genre de considérations ne fera pas évoluer la situation.

II. — Le rôle du consommateur.

Il n'en est toutefois pas toujours ainsi et votre Rapporteur tient à souligner qu'une allusion a été faite, cette fois, au rôle des consommateurs, à la fois dans les principes fondamentaux de la modernisation du commerce et dans les moyens à mettre en œuvre.

Il faut restituer au consommateur un comportement économique actif, qui ne sera toutefois possible que si les consommateurs se regroupent au sein d'organisations disposant de moyens d'information et de recherche adéquats. Il existe en France, notamment, l'Union Fédérale de la Consommation qui a fait des efforts méritoires, mais dont l'audience mériterait d'être plus grande. L'éducation du consommateur est, en effet, un hommage rendu au commerçant de qualité. Par ailleurs, indépendamment de cette fonction éducatrice, les organisations de consommateurs pourraient collaborer avec les Pouvoirs Publics pour l'élaboration de dispositions réglementaires concernant la qualité des produits, la publicité, le crédit à la consommation... Les auteurs du Plan indiquent qu'une « aide financière continuera à être accordée pour faciliter le développement de ces groupements pendant leurs premières années ».

Votre Commission souhaite que cette aide qui a atteint, en 1962, 300.000 nouveaux francs, soit renforcée.

III. — Aide directe à la modernisation du commerce.

Mais l'éducation du consommateur n'est qu'un moyen indirect d'obliger le commerçant à se moderniser et à accroître la valeur du service qu'il rend.

Les moyens essentiels à mettre en œuvre sont des moyens directs d'aide à la modernisation. Cette aide peut prendre des formes diverses et s'exercer :

— dans le domaine du crédit ;

— dans celui de la formation professionnelle, de la vulgarisation des méthodes nouvelles et de l'assistance technique aux commerçants ;

— dans la création d'une infrastructure rationnelle pour le circuit des denrées périssables : transfert des Halles de Paris, construction de marchés de gros des denrées alimentaires, rénovation du réseau des abattoirs ;

— dans l'adaptation des nouveaux locaux commerciaux (particulièrement dans les grands ensembles d'habitation) aux besoins des consommateurs et aux exigences d'un commerce moderne.

A. — LE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Parler du crédit, c'est évoquer le financement des investissements. Or, compte non tenu des investissements exigés par les équipements collectifs tels que les abattoirs, les marchés de gros de production et de consommation, et le déplacement des Halles de Paris, qui sont repris dans un autre chapitre, l'investissement global du commerce, qui s'était élevé à 1.710 millions de nouveaux francs en 1959, pourra atteindre en 1965 un montant de l'ordre de 2.800 millions de nouveaux francs. Observons que ce chiffre global ne fait l'objet d'aucune ventilation par branche commerciale et que, de ce fait, il ne représente qu'un ordre de grandeur très approximatif. Par ailleurs, aucun financement n'est évoqué. Or, quand on sait qu'en 1961, l'ensemble des crédits accordés au commerce n'a atteint que 315 millions de nouveaux francs, on mesure l'importance de l'effort à accomplir. Encore faut-il ajouter qu'il y a eu un net progrès depuis 1959 où les crédits mis à la disposition du commerce, par les institutions financières spécialisées, n'avaient atteint que 71 millions de nouveaux francs. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de ces crédits en 1959 et 1961.

DESIGNATION	1959	1961
	(En millions de NF.)	
Sociétés de caution mutuelle.....	40,7	90,3
Caisse centrale de crédit coopératif.....	8,6	26,4
Caisse centrale de crédit hôtelier, industriel et commercial	15,18	42,4
Crédit national.....	6,9	131,2
Sociétés de développement régional.....	»	24,5
Totaux.....	71,38	314,8

Il faut cependant ajouter que les entreprises importantes (Grands magasins, sociétés à succursales multiples) ont, en outre, un accès au marché financier où elles ont pu emprunter 245 millions de nouveaux francs environ. Il n'en reste pas moins que les investissements de modernisation du commerce sont financés par

autofinancement à plus de 50 %, ce qui est un facteur de hausse de prix et n'est pas favorable dans une conjoncture de libération des échanges et d'abaissement des tarifs douaniers.

Une politique trop restrictive de crédits risquerait de mettre en état d'infériorité les entreprises françaises en face des entreprises étrangères qui bénéficieront en France de la liberté d'établissement au titre du Traité de Rome. Il ne serait donc pas anormal que les établissements de crédit spécialisés cités plus haut puissent bénéficier de prêts du F. D. E. S. dans des conditions limitant l'autofinancement à un pourcentage acceptable.

Il doit cependant être bien entendu que de telles facilités de financement ne doivent être accordées qu'en fonction de critères permettant de mesurer les progrès attendus de l'équipement projeté. C'est dire qu'il faut favoriser sur ce plan les entreprises qui pratiquent une politique commerciale dynamique et acceptent de réaliser leurs investissements dans le cadre d'un plan rationnel de répartition géographique des points de vente.

B. — LA FORMATION DES HOMMES

Il est une autre forme d'aide à la modernisation du commerce, c'est la formation des hommes.

L'augmentation de la productivité de l'appareil commercial dépend, en effet, de la formation des jeunes et du perfectionnement des commerçants en place. L'enseignement doit être prévu d'une base économique et technique plus large, par le développement de la technicité, de l'enseignement de la vente et par l'enseignement systématique des techniques de gestion et d'organisation des entreprises. Des écoles de commerçants, comme celle de Colmar, apportent à la formation des cadres du commerce une contribution très efficace ; mais le perfectionnement des commerçants est à poursuivre dans le domaine des techniques commerciales sous forme de sessions et de cours par correspondance.

C'est dans cet esprit qu'une dotation a été ouverte pour la première fois dans le budget de 1961 du Secrétariat d'Etat au Commerce Intérieur. Elle est destinée à organiser des stages de perfectionnement pour les maîtres chargés de dispenser l'enseignement commercial dans les établissements publics et à aider les initiatives professionnelles. Parallèlement, le Service Inter-

Consulaire du Commerce et de la Distribution (S. I. C. O. D.) et le Centre d'Etudes du Commerce (C. E. C.) visent à vulgariser les méthodes commerciales modernes auprès des commerçants en exercice.

Enfin, à ce perfectionnement se rattache l'aide technique apportée par les assistants techniques du commerce. Ceux-ci, dont le rôle est comparable à celui des conseillers agricoles, doivent aider de nombreux commerçants à passer d'une gestion empirique à une gestion rationnelle. Douze assistants techniques ont reçu leur diplôme en 1960 ; 45 en 1961 et, suivant les prévisions du Plan, leur nombre doit être de 250 en 1965.

C. — CRÉATION D'UNE INFRASTRUCTURE RATIONNELLE : MARCHÉS D'INTÉRÊT NATIONAL ET ABATTOIRS INDUSTRIELS

A côté de ces investissements intellectuels et sur un plan totalement différent, la modernisation du commerce dépendra de la création d'une infrastructure rationnelle pour le circuit des denrées périssables : transfert des Halles de Paris, construction de marchés en gros des denrées alimentaires, rénovation du réseau.

Il s'agit en l'occurrence de la réalisation des grands équipements concernant essentiellement la commercialisation des fruits et légumes et celle de la viande.

Pour les fruits et légumes, le plan d'implantation d'un réseau de marchés d'intérêt national a été arrêté par le Gouvernement.

En ce qui concerne la commercialisation de la viande, les auteurs du Plan estiment que « la réorganisation du réseau d'abattoirs est la pierre angulaire d'une solution au problème irritant et ancien du circuit de la viande ». Ils estiment en conséquence que seule la construction de grands abattoirs industriels permettra une rationalisation technique et économique de ce circuit.

Votre Rapporteur ne consacrera pas de longs développements à ces problèmes qui sont plus particulièrement traités

dans le rapport de M. Brun relatif à l'Agriculture et aux Industries agricoles et alimentaires. Il se bornera à présenter deux observations :

La mise en place d'un réseau de marchés d'intérêt national et d'abattoirs industriels se traduira-t-elle effectivement par un abaissement des coûts de commercialisation ? Ne peut-on craindre que les économies réalisées d'un côté ne soient annihilées par les dépenses d'entretien, de fonctionnement et d'amortissement de nouvelles installations ?

Par ailleurs, en ce qui concerne plus particulièrement la viande, le mécontentement des producteurs provient essentiellement des variations de prix à la production qui sont rarement répercutées au stade du détail et qui ont pour cause les variations saisonnières et cycliques de celles-ci.

La création d'un réseau d'abattoirs ne semble pas résoudre le problème fondamental qui est d'ajuster une production irrégulière à une consommation sensiblement régulière. Cet ajustement réclame, à côté du réseau d'abattoirs, l'existence d'organismes d'information et d'orientation de la production, à la fois sur le plan régional et sur le plan national.

Enfin, en ce qui concerne les coûts de commercialisation des denrées périssables, l'incidence des frais de transport est considérable et le problème d'un plan de transport desdites denrées dans les conditions les plus rationnelles et les moins coûteuses ne semblent pas avoir été étudié d'une manière très approfondie.

D. — L'ÉQUIPEMENT COMMERCIAL DES NOUVEAUX ENSEMBLES IMMOBILIERS

Par contre, il est une question sur laquelle votre Rapporteur désire consacrer des développements plus importants, à savoir l'équipement commercial des nouveaux ensembles immobiliers.

La construction d'ensembles immobiliers nouveaux a posé un problème d'urbanisme commercial. Trop souvent dans le passé, des ensembles ont été construits sans qu'il soit tenu compte de la nécessité d'adapter leur équipement commercial aux besoins de la population et d'assurer une concurrence suffisante.

Au rythme de 325.000 logements nouveaux par an, il faudra construire, de 1962 à 1965, au minimum 10.000 nouveaux magasins groupés en 550 centres commerciaux et occupant une surface bâtie de 1.300.000 mètres carrés. L'équipement commercial de ces nouveaux ensembles pose trois catégories de problèmes : celui de la définition de l'équipement réalisé, celui du financement de la construction des locaux commerciaux et celui de l'attribution des commerces.

a) *La détermination de l'équipement commercial nécessaire.*

L'équipement commercial des nouveaux ensembles immobiliers doit correspondre aux besoins des consommateurs de l'agglomération nouvelle, assurer la rentabilité des commerces et être adapté aux techniques nouvelles de production et de vente.

Les textes réglementaires en la matière (décrets du 31 décembre 1958 et circulaire du 24 août 1961) subordonnent la délivrance du permis de construire à la production d'un projet d'équipement commercial et précisent aux urbanistes les principes à faire respecter en matière d'urbanisme commercial et les surfaces à réserver pour les marchés publics, les parcs de stationnement et l'équipement commercial proprement dit. Le but poursuivi est la construction de l'ensemble immobilier et en fonction de la population destinée à l'habiter.

Les prévisions étant aléatoires, les auteurs de la circulaire ont sagement recommandé aux urbanistes et aux promoteurs de réserver, au sein même de l'ensemble immobilier, des terrains pour une extension éventuelle de l'équipement commercial.

Le chiffre d'affaires potentiel de l'appareil commercial à créer ayant été évalué par catégorie de marchandises, la question la plus délicate est celle de la fixation du nombre de points de vente et de la répartition entre les différentes formes d'entreprises. Il faut, en effet, réaliser l'équilibre indispensable entre les différentes formes de commerce et concilier la liberté d'entreprise qui assure la concurrence avec la planification souhaitable.

La circulaire du 24 août 1961 se borne à distinguer le centre principal destiné à couvrir non seulement les besoins quotidiens, mais aussi les besoins occasionnels et dont le rayon d'action s'étend

à tout l'ensemble immobilier, et les centres secondaires dont la vocation est d'approvisionner en produits de consommation journalière les habitants dans un rayon de 300 mètres environ.

Le centre principal sera doté d'une ou plusieurs grandes unités de vente de très grande surface, appliquant les méthodes modernes et disposant de parkings ; le centre secondaire comprendra normalement des magasins indépendants et des points de vente de maisons à succursales multiples ou de coopératives de consommation.

Enfin, à côté des installations fixes, il sera bon de prévoir des emplacements nécessaires à la tenue de marchés publics non sédentaires.

b) *Le financement de la construction de locaux commerciaux.*

La deuxième question qui se pose à propos de l'équipement commercial des nouveaux ensembles d'habitation est celle de savoir comment sera assuré le financement de la construction. Si les charges de cet équipement devaient être trop considérables pour les commerçants, il serait vain d'attendre une diminution des prix grâce à la concurrence entre toutes les catégories d'entreprises et entre toutes les formes de distribution.

Les locaux commerciaux sont exclus de toute aide à la construction. Dans la pratique, le promoteur d'un ensemble immobilier met aux enchères, sur la base d'une mise à prix égale au coût des murs, les pas de porte des locaux commerciaux.

A la vérité, cette pratique trouve son fondement dans la législation française sur les baux commerciaux. D'un côté, les candidats aux centres commerciaux nouveaux acceptent de verser des droits d'entrée parce qu'ils estiment être assurés de les récupérer en fin d'exploitation, lors de la cession du fonds de commerce ; de l'autre, les constructeurs justifient l'exigence d'un pas de porte par l'amputation et la dépréciation de leurs droits de propriété résultant de ce que le locataire a droit au renouvellement de son bail et peut exiger, en cas d'éviction, une indemnité égale à la valeur du fonds de commerce.

Certes, le Gouvernement avait déposé un projet de loi tendant à rétablir, dans les immeubles neufs, la liberté contractuelle en matière de baux commerciaux et interdisant la perception du pas de porte, mais ce projet a rencontré une forte opposition.

Diverses solutions ont été imaginées pour apporter au problème du financement une solution satisfaisante permettant d'éviter les inconvénients du pas de porte : construction en copropriété par les futurs exploitants des commerces, regroupements des commerçants au sein d'une société coopérative, société civile immobilière construisant les locaux commerciaux et les louant moyennant un loyer constitué par un pourcentage sur le chiffre d'affaires. Mais aucune des formules utilisées n'est pleinement satisfaisante. La vocation des commerçants n'est pas de bâtir ou de gérer des immeubles, mais de se consacrer à l'exploitation de leur commerce.

L'équipement commercial des nouveaux ensembles est donc essentiellement, à l'heure actuelle, un problème de crédits. Lorsqu'un tel équipement a été reconnu nécessaire par les pouvoirs publics, la construction des locaux commerciaux devrait pouvoir bénéficier de la même aide financière que la construction des locaux d'habitation. Les capitaux privés pourraient être intéressés si les locaux commerciaux bénéficiaient des avantages fiscaux consentis aux constructeurs de logements. On pourrait alors susciter la création de sociétés immobilières spécialisées dans la construction et la location des centres commerciaux à condition toutefois que ce système apporte une amélioration à la situation actuelle. Mais, en attendant qu'une telle solution soit mise au point, il n'est pas possible d'interdire les pas de porte car ce serait risquer de remplacer une pratique licite connue de tous par le versement de soultes frauduleuses.

c) *Attribution des commerces*
dans les nouveaux ensembles immobiliers.

Comme nous l'avons déjà indiqué, si le réalisateur du réseau commercial est le constructeur de l'ensemble d'habitation, les pas de porte sont mis aux enchères et les locaux attribués aux plus offrants.

Cette méthode est le plus souvent utilisée. On peut la voir pratiquer par les filiales de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Société centrale immobilière et la Société centrale pour l'équipement du territoire qui ont cependant disposé, dans des conditions avantageuses, de moyens de financement qui font défaut aux constructeurs privés.

Certes, il n'est pas certain qu'à cette loterie qu'est la mise aux enchères, les gagnants soient les plus qualifiés car le système tient davantage compte des possibilités financières des candidats que de leurs capacités professionnelles et de la politique commerciale qu'ils entendent pratiquer.

Le meilleur procédé serait celui qui permettrait de réunir le plus grand nombre possible de candidats, et de favoriser la réduction du coût de la distribution sous ses différentes formes.

Mais dans l'état actuel des décrets de 1958, les pouvoirs publics ne peuvent pas imposer au promoteur une procédure d'attribution qui limiterait son choix. Il pourrait en être autrement si l'Etat accordait une aide directe ou indirecte à la construction de locaux commerciaux car cette aide pourrait être subordonnée à l'acceptation par le promoteur d'une procédure d'attribution des locaux ainsi construits et à l'interdiction pour le locataire ou l'attributaire de revendre son fonds de commerce avant un délai à déterminer.

Des progrès considérables ont été réalisés depuis quelques années en ce qui concerne l'organisation commerciale rationnelle des villes nouvelles. Désormais, aucun ensemble immobilier, dès qu'il comprend plus de deux cents logements, ne peut plus être construit sans que l'équipement commercial ait été étudié.

Il n'en reste pas moins qu'un effort important doit encore être fait et que la méthode adoptée pour le choix des commerçants (mise aux enchères des pas de porte) entraîne pour eux une majoration du coût de l'installation, peu propice à une réduction du coût de la distribution.

*
* *

En conclusion, quel que soit l'effort d'aide à la modernisation de l'équipement commercial, il demeure que la concurrence doit pouvoir s'exercer dans ce secteur, très librement, sous peine de voir le processus de modernisation se ralentir ou fonctionner sans grand profit pour les consommateurs ou les producteurs agricoles. Mais pour être véritablement ce facteur d'émulation, il faut que la concurrence ne puisse être supprimée par le refus de vente ou le prix imposé ou entravée par des pratiques discriminatoires contraires à l'intérêt général.

CHAPITRE III

L'ARTISANAT

191

Le secteur artisanal tient une place dont on ne soupçonne pas toujours l'importance dans notre économie. Les patrons, salariés et aides familiaux du secteur artisanal représentent, en effet, une population active de 1.600.000 à 1.900.000 personnes, c'est-à-dire entre 8 et 10 % de la population active française, cette proportion moyenne variant sensiblement selon les régions et les agglomérations : les ateliers artisanaux groupant 20 % de la population active dans le Tarn, 8 % dans l'ensemble de la Basse-Normandie, et tombant à 1 ou 2 % dans beaucoup de centres urbains.

I. — Insuffisance des statistiques relatives à l'artisanat.

Observons, toutefois, que dans un tel secteur il n'est pas possible d'avancer, pour les années 1962 à 1965, un taux précis d'expansion dans la mesure où les productions de chaque catégorie d'entreprises sont, par nature, difficilement recensables et c'est la *première observation* que veut présenter votre Commission des Affaires économiques et du Plan, à savoir *l'insuffisance des statistiques relatives à l'artisanat*.

La même observation avait été formulée lors de l'élaboration du III^e Plan. A 20 % près, on ne connaît pas l'importance de la population active du secteur artisanal. Inutile de dire que si l'on veut aller plus loin dans l'analyse et apprécier, par exemple, l'importance de la production artisanale dans telle ou telle branche, ou la masse des salaires distribués, on est rapidement obligé de renoncer, faute d'éléments.

Il faut donc qu'au cours du IV^e Plan, des moyens techniques et financiers soient dégagés, d'une part, pour exploiter le Registre des Métiers, dont la réorganisation est prévue par la réforme en cours ; d'autre part, pour terminer les travaux de recensement entrepris en exécution du III^e Plan par les Chambres de Métiers, en liaison avec l'Institut national de la Statistique et des Etudes économiques et l'Administration fiscale.

En outre, *un progrès certain pourrait être accompli en englobant le secteur artisanal dans le champ du recensement de l'industrie*, prévu pour 1963 par le décret du 20 juin 1961.

L'amélioration des informations statistiques doit être également attendue de *la réforme du statut juridique de l'artisanat* qui doit être effectuée en plusieurs étapes entre 1962 et 1965.

Un décret du 1^{er} mars 1962 publié au *Journal officiel* du 4 mars 1962, définit et précise le métier d'artisan. Il est basé sur trois idées majeures :

- reconnaissance à toute personne du droit d'exercer le métier choisi ;
- désir d'encourager la qualification des travailleurs ;
- nécessité de recenser le nombre des artisans, afin de pouvoir exercer sur la profession une action efficace.

Dans le cadre de ce décret, les titres d'artisan et de maître artisan sont réservés aux chefs d'entreprises dont la capacité aura été reconnue et toute entreprise artisanale devra être immatriculée à un répertoire que les chambres de métiers seront chargées de tenir.

Des décrets ultérieurs doivent préciser l'organisation de l'apprentissage et les conditions d'exercice de l'activité artisanale, notamment en ce qui concerne la fiscalité, le crédit, la productivité et les formules de coopération.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan ne peut que se féliciter de voir aboutir la réforme du statut de l'artisanat, depuis si longtemps sur le chantier, et souhaite qu'il en résulte une mise en ordre bénéfique pour les intéressés d'une branche jusqu'alors peu organisée.

II. — La structure de l'artisanat.

Sur *la structure même de l'artisanat*, le IV^e Plan distingue les artisans producteurs de biens et services destinés aux consommateurs ou à l'industrie, catégorie de loin la plus importante puisqu'elle concerne 82 % du nombre des entreprises, les artisans auxiliaires de l'agriculture et les artisans d'art et de création.

A ce propos, on trouvera dans le IV^e Plan des observations intéressantes sur l'avenir de l'artisanat dans ces différentes catégories, à savoir :

— difficulté pour les artisans dont l'activité entre en concurrence avec les productions industrielles et, au contraire, expansion pour les artisans opérant dans un secteur plus indépendant, comme c'est le cas, par exemple, des activités liées à la construction ou au logement ou à des services d'entretien ;

— régression atteignant pratiquement toutes les branches de l'artisanat auxiliaire de l'agriculture, à l'exception de celle des réparateurs de machines agricoles ;

— crise dans le secteur des artisans d'art et de création, conséquences des difficultés rencontrées pour prospecter les marchés éventuels, tant dans le cadre intérieur qu'à l'extérieur.

Il semble qu'une première amélioration de la situation résulterait d'une *mobilité plus grande des ateliers artisanaux* ; étant donné l'émigration des campagnes vers les villes, il y a en effet des zones où la clientèle des artisans diminue alors que dans les centres urbains en expansion, le manque de services se fait fortement sentir. Il faut, en outre, que les artisans s'adaptent aux modifications du genre de vie et de leur profession d'une façon constante pour suivre les progrès des techniques qu'ils ont à mettre en œuvre.

Enfin, sur le plan de l'action collective, il serait bon de recourir à des *bourses de sous-traitance* qui peuvent apporter aux entreprises artisanales la stabilité et la sécurité de leurs activités.

III. — La formation des artisans.

Par ailleurs, l'un des problèmes fondamentaux de l'artisanat est celui de *la formation des hommes* par l'apprentissage et l'organisation de cours professionnels.

Les Chambres de Métiers affectent 60 % environ de leurs ressources propres à l'apprentissage, ce qui représente un effort maximum, compte tenu des autres missions qu'elles ont à accomplir.

Le développement de *l'apprentissage artisanal* exige donc un développement des ressources mises, pour cette fin, à la disposition des Chambres de Métiers ainsi que l'octroi d'une aide aux maîtres d'apprentissage.

A ce propos, un effort a été entrepris depuis quelques années par les Pouvoirs publics : dans le cadre du budget de 1962, a été voté un crédit de 1.200.000 NF (Ministère de l'Industrie, chapitre 44-01), destiné à l'encouragement à la formation professionnelle dans le domaine de l'artisanat. L'objet de ce crédit est d'attribuer des primes d'encouragement aux maîtres artisans ayant conduit leurs apprentis avec succès aux examens sanctionnant l'apprentissage. Les primes envisagées sont de l'ordre de 500 NF par artisan.

Si cette conception est bonne, elle est toutefois insuffisante dans sa réalisation puisque, compte tenu de la modicité du crédit global, l'ensemble des maîtres d'apprentissage ne pourra en bénéficier. Le montant de ce crédit devra donc être relevé de façon à permettre l'octroi d'une aide à l'ensemble des artisans maîtres d'apprentissage.

Enfin, un effort tout particulier doit être fait en ce qui concerne l'extension ou la création de cours professionnels qui complètent l'instruction pratique donnée aux apprentis.

IV. — Le financement de la modernisation des entreprises artisanales.

La dernière observation que veut présenter votre Commission des Affaires économiques et du Plan, dans le domaine de l'artisanat, porte sur *le financement des entreprises* désirant s'équiper ou se moderniser.

L'adaptation de l'artisanat aux conditions économiques et sociales est, en effet, aussi une question de modernisation de l'atelier. Dans ce domaine, également, l'information statistique est déficiente. Une évaluation globale conduit à estimer le montant annuel des investissements à un montant relativement stable de l'ordre de 1 milliard de nouveaux francs.

Comment l'entreprise artisanale financera-t-elle ces investissements ?

Ainsi que le précise la Commission de l'artisanat dans son rapport : « Le financement des investissements est encore fait, le plus souvent, par autofinancement, dans la mesure où les prix pratiqués

par une entreprise donnée lui ont permis de dégager des disponibilités suffisantes. Mais ce fait même constitue dans bien des secteurs un frein à l'équipement des entreprises, car le niveau des prix de l'entreprise doit être concurrentiel si elle ne veut pas voir son marché se réduire et par là, être elle-même condamnée à disparaître. Du coup, on arrive à ce paradoxe, que *l'entreprise pour survivre doit être compétitive, mais qu'elle ne peut l'être faute de ressources propres suffisantes pour financer son équipement*. D'autre part, dans les secteurs où la concurrence est moins vive, l'autofinancement exerce une pression sur les prix qui peut être dommageable sur le plan général. »

Il faut donc élargir l'accès au crédit à moyen terme de l'artisanat.

La Commission de l'artisanat estime que le montant total des crédits disponibles annuellement devrait être porté au niveau de 400 millions de nouveaux francs au lieu de 140 en 1960, soit un *triplement des disponibilités* au cours de la période d'application du plan quadriennal. Les auteurs du IV^e Plan précisent simplement que « l'Etat veillera à ce que les établissements de crédits spécialisés disposent des ressources nécessaires à cet effet ».

Votre Commission des Affaires économiques en accepte l'augure et souhaite que soit évitée, à l'avenir, toute interruption des prêts, comme ce fût le cas en 1960 lorsque les banques populaires, faute de ressources, durent cesser pendant un trimestre de prendre en considération de nouveaux dossiers. Le triplement envisagé du montant des crédits à dispenser devrait donc s'accompagner d'une progression analogue des avances du Trésor aux établissements financiers spécialisés.

En outre, indépendamment du montant global des crédits bancaires accordés, devraient être améliorées et uniformisées les conditions d'octroi de prêts par les différents organismes : Crédit agricole, banques populaires, S. I. A. G., Comptoir central du matériel d'entreprise (C. C. M. E.). Les taux d'intérêt sont, en effet, de 8 à 9 % pour le C. C. M. E., de 5,5 % à 6,5 % pour le Crédit populaire et la S. I. A. G. et d'un niveau nettement plus bas pour le Crédit agricole qui ne prête, cependant, qu'aux artisans ruraux. Mais comme la notion d'artisan rural n'a pas donné lieu à une définition précise, les caisses régionales de crédit agricole ont toute liberté pour juger de cette qualité, ce qui ne va pas sans arbitraire. Une définition com-

mune par référence aux interprétations libérales en usage de la notion d'artisan rural serait donc souhaitable afin d'unifier les conditions de crédit.

Enfin, s'il n'existe pas de plafond individuel pour la S. I. A. G., le montant maximum des crédits d'équipement accordés à chaque artisan est relativement faible puisqu'il ne dépasse pas 30.000 NF, par exemple, pour le Crédit populaire.

*
* *

En bref, l'uniformisation des taux d'intérêt dans le sens d'un abaissement du loyer de l'argent, l'allongement de la durée des prêts consentis, l'élévation du montant maximum des crédits accordés à chaque artisan doivent rendre plus facile l'adaptation et la modernisation de l'atelier artisanal aux conditions actuelles de la vie économique. Des mesures qui seront prises non seulement dans le domaine de l'apprentissage et de la formation professionnelle, mais également dans celui du financement des investissements et du Crédit, il dépend que l'artisanat constitue une force vive de l'économie française ou, au contraire, devienne un secteur régressif.

Conclusions.

L'étude approfondie du IV^e Plan de développement économique et social nous amène dans le secteur qui est le nôtre à une série de constatations et de conclusions que la Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat a fait siennes, à l'unanimité.

Première observation. — L'industrie française, sauf exceptions, n'a pas encore vraiment épousé la mentalité européenne du Marché Commun. Si elle a une perception générale mais encore vague et imprécise des possibilités et des chances ouvertes sur un immense marché de 160 millions de consommateurs, elle n'a que peu mesuré jusqu'à ce jour le degré de compétition à laquelle, au milieu des six partenaires, elle sera soumise. L'inventaire solide des outils de combat, en position ou en préparation chez nos autres partenaires, n'a pas été dressé sérieusement. C'est une des grosses lacunes d'un Plan conçu dans l'incertitude du passage à la seconde étape du Marché Commun et dont la foi européenne ne transpire que timidement.

Deuxième observation. — Les industriels français, dans leur immense majorité, se sentent suffisamment armés pour lutter à égalité de chance avec leurs partenaires et assurer l'expansion de l'économie française. Les sidérurgistes cependant mesurent le danger d'une trop grande capacité de production des trains à tôles à larges bandes, si dans un avenir rapproché, les projets en préparation, tant en France, en Grande-Bretagne, en Belgique, en Italie ou en Allemagne, sont réalisés sans discernement. A l'échelon européen et dans ce domaine précis, il est nécessaire qu'une coordination intervienne à temps, si l'on veut éviter des investissements désordonnés.

Par contre, les industriels de l'automobile estiment devoir courir leur chance à l'échelle nationale, sans trop se préoccuper de ce que fera le voisin. Or, en 1965, terme du IV^e Plan, les investissements et la production des principaux partenaires étant ce qu'ils sont, la surproduction risque d'atteindre le million de véhicules pour l'ensemble du Marché Commun. L'une des données

fondamentales du Traité de Rome, c'est le libre établissement et le libre échange des capitaux au sein de la Communauté. Qu'il prenne envie à telle nation étrangère ou telle puissance financière de renforcer tel groupe automobile du Marché Commun qui lui plaît, en vue de sortir un véhicule utilitaire à très bon rapport, et toute l'industrie automobile européenne risque d'en être perturbée. Ce qui est vrai pour l'industrie automobile française l'est aussi pour celle de nos partenaires. Quoi qu'il en soit, le dialogue devrait s'ouvrir entre les grands producteurs européens en vue d'éviter la menace de cette surproduction et de parvenir à une coordination.

Troisième observation. — La perspective de l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché Commun constitue une préoccupation commune à l'ensemble de l'industrie française, non exempte d'inquiétude.

Au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan, il nous apparaît nécessaire de refléter cet état d'esprit justifié et de demander au Gouvernement français dans les laborieuses négociations en cours ou à venir, d'imposer au 7^e candidat du Marché Commun le respect absolu, et dans sa lettre et dans son esprit, des clauses du Traité de Rome. Les secteurs automobile, textile et chimique nous ont paru particulièrement vulnérables et, en aucune manière, leurs positions acquises au prix de très lourds efforts ne doit être sacrifiée à l'inquiétante vue de l'esprit de certains planificateurs qui, délibérément, inclineraient dans le concert économique européen à recommander, sinon à promouvoir, une sorte de *division internationale du travail*.

Chaque recul sur le front de l'expansion à la faveur de positions ménagées à certains partenaires risque de provoquer rapidement une désagrégation et une débâcle avec toutes ses conséquences économiques, financières et sociales.

Quatrième observation. — Les industries de transformation posent une série de problèmes importants. Hormis certains groupements professionnels bien charpentés, tels le textile, l'automobile, la construction électrique, les industries mécaniques, la très grande dispersion des petites et moyennes entreprises rend non seulement imprécises et aléatoires les prévisions du IV^e Plan, mais malaisé l'effort qui est demandé au pays pour soutenir la concurrence au sein du Marché Commun. Faute d'être suffisamment groupées, les entreprises de ce secteur à caractère généralement familial

n'ont pas réussi à bénéficier de l'assistance technique et financière qui les eût préparées au grand combat de la concurrence et de la conquête des marchés. Mais il n'est pas trop tard pour agir.

Les plans successifs ont eu entre autres comme résultat de montrer aux industriels l'intérêt de bonnes statistiques. Il est certain que le niveau moyen s'est amélioré. Ce qui importe maintenant, c'est de faire franchir à la statistique industrielle une nouvelle étape, de rendre les statistiques existantes plus largement disponibles et, sur la base du recensement industriel, de mieux coordonner les enquêtes, de façon que la qualité des statistiques ne puisse être contestée.

Pour y parvenir, il importe plus que jamais que les industries d'une même branche se groupent en vue d'obtenir avant tout une solide information sur l'état du marché européen, sur les possibilités de vente, le goût sans cesse remis en cause de la clientèle, l'utilisation de la publicité, l'organisation d'expositions à l'étranger, etc.

Les temps sont révolus où une entreprise isolée peut avoir de beaux jours toute seule. La prise de conscience d'une solidarité professionnelle permettra seule désormais de surmonter les obstacles

Les industries de transformation — plus que les grands secteurs de l'industrie parfaitement outillés dans le domaine de la documentation — ont besoin de connaître les moyens et les sources de financement auxquels elles peuvent faire appel en vue d'une nécessaire modernisation.

Dans ce domaine, il est bon de rappeler certaines incitations formulées par le IV^e Plan.

Par exemple, un obstacle aux augmentations de capital réside dans la crainte des groupes majoritaires ou des familles de perdre le contrôle de leurs affaires. Cette considération surtout fréquente chez les entreprises petites ou moyennes s'oppose à la fixation des fonds propres à un niveau raisonnable et, par voie de conséquence, à l'obtention de crédits. Elle joue un rôle malheureusement déterminant dans l'insuffisance des investissements de certaines de ces entreprises. La solution au moins partielle à ce problème devrait être trouvée dans l'émission « d'actions de préférence ». Ces titres sans droits de vote ou n'ayant que des droits de vote réduits, jouiraient par contre de tous les droits pécuniaires

attachés aux actions ordinaires, et bénéficieraient en plus d'une priorité pour la distribution du dividende statutaire et le remboursement du capital en cas de liquidation de la société.

A propos des *sociétés de développement régional*, on peut lire à la page 230 :

Quant aux modalités d'intervention des sociétés de développement régional auprès des entreprises, elles ont revêtu le plus souvent jusqu'à maintenant la forme d'*émissions d'emprunts obligataires groupés*. Cette pratique mérite certainement d'être suivie et encouragée dans toute la mesure où elle ouvre, à des affaires petites et moyennes, l'accès du marché financier. Mais le plus souvent ces affaires souffrent aussi d'une insuffisance de fonds propres en même temps d'ailleurs qu'elles répugnent à laisser les établissements de crédit prendre chez elles des participations. Pour tenter de remédier à cette difficulté, il est recommandé aux sociétés de développement régional d'étudier diverses modalités de participation (commandites, souscription d'actions de préférence, etc.) destinées à apaiser les craintes possibles des entreprises.

Enfin, à la page 247, le texte concernant les *sociétés conventionnées* est ainsi rédigé :

Les procédures d'agrément fiscal intéressant les sociétés conventionnées pour l'adaptation au Marché Commun et les groupements professionnels concourent spécialement à la modernisation et à la conversion des entreprises. Certains problèmes restent à résoudre en ce domaine.

Sous réserve de la signature d'une convention avec le Ministre des Finances, les entreprises qui emploient au plus 500 ouvriers, et dont les capitaux propres (capital et réserves) ne dépassent pas 5 millions de nouveaux francs, peuvent amortir immédiatement le montant de leur souscription au capital d'une société de ce type. L'application de ce régime sera poursuivie pendant toute la période du IV^e Plan. Très dérogatoire au droit commun, il offre l'avantage d'inciter vigoureusement les petites et moyennes entreprises à s'adapter aux conditions nouvelles des marchés. La nécessité d'une autorisation administrative doit permettre d'éviter tout abus en la matière.

Ainsi, une série de moyens existent pour permettre à la petite industrie de s'adapter aux exigences modernes du marché et à la concurrence.

Cinquième observation. — Dans le cadre de l'Aménagement du Territoire, il n'a pas échappé au Gouvernement que la polarisation Nord-Est de l'industrie française, aggravée par la mise en œuvre du Marché Commun, nécessitait en faveur d'autres régions une compensation.

La politique d'entraînement qu'entend suivre l'Etat dans les régions excentrées par rapport à la zone d'attraction principale de la Communauté européenne porte en particulier sur la création de nouvelles usines, les grandes entreprises s'installant dans les « pôles de développement », les entreprises

moyennes ou petites dans des pôles secondaires. Cette action concernera au premier chef la Bretagne et la région nantaise, avec les pôles de Rennes, Brest, Lorient, Saint-Brieuc et Nantes-Saint-Nazaire ; puis le Massif Central avec Clermont-Ferrand, Saint-Etienne et Limoges, le Sud-Ouest avec Bordeaux, Toulouse, Pau, Tarbes et le Languedoc avec Montpellier.

L'aide financière apportée aux entreprises industrielles par l'Etat et par les collectivités locales continuera à s'inspirer de ces principes. Le *préfinancement de la construction d'usines* dans les zones spéciales de conversion est envisagé. L'équipement des zones industrielles sera coordonné dans un programme régional. Enfin, les moyens des Sociétés de Développement régional seront renforcés, le cas échéant, par des rapprochements ou regroupements entre Sociétés couvrant des régions voisines.

La principale chance du développement de l'industrie dans ces régions réside et résidera toujours dans les prochaines années dans la pénurie de main-d'œuvre et notamment de main-d'œuvre qualifiée qui affecte les régions industrialisées. Les actions des pouvoirs publics dans les domaines du logement, de l'enseignement et de la formation professionnelle sont très importantes à cet égard. Pour donner à ces nouvelles industries tout leur développement, il sera nécessaire de permettre l'installation en province des « cerveaux » trop souvent concentrés à Paris : Recherche scientifique, enseignement supérieur, communications et télécommunications, logement des cadres, équipement culturel et de loisirs, dans tous ces domaines les pôles de développement doivent être équipés pour devenir attractifs, à l'exemple de Grenoble.

Sixième observation. — L'industrie sidérurgique, secteur pilote déterminant de l'économie française, considère, à juste titre que dans l'état actuel du rapport du niveau général des prix comparé au prix de l'acier, il est exclu que les objectifs du IV^e Plan puissent être atteints. Un relèvement du prix de l'acier s'impose plus que jamais et « apparaît concurremment avec des augmentations de capital, un des moyens essentiels pour assurer le financement des programmes prévus au IV^e Plan ». On sait pertinemment que si les moyens de combler l'écart entre les charges et les ressources n'étaient pas trouvés, la sidérurgie ne serait pas en état d'exécuter son programme dans les délais prévus.

La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a reconnu que le problème du financement se posait « avec une grande acuité ».

Cependant, quelques précisions apparaissent nécessaires. En ce qui concerne l'emprunt, le rapport de M. Marc Jacquet estime « qu'il ne serait pas raisonnable d'accroître très sensiblement la charge des entreprises, compte tenu de ce que l'endettement actuel est déjà lourd ». Il convient de souligner que les auteurs du Plan ont eux-mêmes considéré comme souhaitable un allègement de l'endettement de la sidérurgie et ont fixé comme objectif à atteindre à la fin de 1965 le taux de 45 % du chiffre d'affaires global.

Un « accroissement, même limité, de l'endettement paraît donc à exclure ».

Quant à l'augmentation du capital, sérieusement envisagée par les sidérurgistes, elle ne saurait être vraiment bénéfique que si dès l'abord elle est stimulée par certains aménagements fiscaux, notamment dans le domaine du régime des sociétés mères et filiales.

Si de tels aménagements étaient opérés, le volume des augmentations du capital pourrait atteindre 1,1 milliard de nouveaux francs dans la meilleure hypothèse.

On sait, par ailleurs, que la sidérurgie française trouve ses assises à 80 % dans ce qu'il est convenu d'appeler le Bassin Lorrain et éminemment dans les départements de la Moselle et de Meurthe-et-Moselle. Une erreur fondamentale propagée dans certains ministères laisse croire à des départements économiquement satisfaits, alors que dans la perspective de l'aménagement industriel des vallées de la Moselle et du Rhin toute la partie rurale située entre ces deux axes risque de devenir à la faveur de l'attraction exercée par les secteurs industriels, un véritable désert.

Il convient donc de créer dans tout ce secteur menacé des pôles économiques avec implantation de petites industries en vue de maintenir en place les populations.

La sidérurgie lorraine, qui a constamment trouvé sur place un réservoir humain appréciable, se doit d'intervenir elle aussi aux côtés des Pouvoirs publics et des collectivités locales. La faiblesse de la sidérurgie lorraine, c'est son entité lourde, mono-

litique, n'ayant ni pour la consommation de l'acier les débouchés locaux, ni pour les périodes de récession les relais d'emploi que devrait normalement offrir aux chômeurs éventuels un réseau, géographiquement dense mais distendu, de petites industries de transformation, celles-là mêmes qui apportent toute leur force, leur puissance, leur armature à la gigantesque industrie de la Ruhr. Ce problème doit être rapidement étudié. Il est capital pour l'équilibre économique de l'Est de la France.

L'industrie sidérurgique, en dépit des prévisions pessimistes quant à l'épuisement à long terme du gisement de minerai de fer, entend trouver dans son désenclavement un levier puissant pour asseoir son expansion. La création de l'axe Rotterdam-Marseille, via le Rhin et la Moselle, lui apparaît une condition fondamentale de l'essor économique français et européen dans le dernier quart de ce siècle.

Avec elle, 21 départements français attendent par la canalisation Rhin-Rhône-Moselle-Saône et Meuse-Moselle la preuve tangible que le Gouvernement entend traduire autrement que dans les principes sa volonté de décentralisation. La Commission des Affaires Economiques et du Plan se félicite de ce que le Gouvernement ait finalement prévu dans le IV^e Plan les crédits nécessaires aux études techniques d'implantation des ouvrages et les procédures de réservation des terrains. La Société Nationale des Chemins de Fer Français dont les efforts de ces dernières années sont exceptionnels et méritent tous les éloges, ne saurait valablement plaider la monopolisation de l'exploitation et sa seule présence sur cet axe. Il aurait fallu pour convaincre qu'elle apportât la preuve que, pour le passé, elle s'est montrée capable d'empêcher de se créer le vaste « désert français ». Elle a été, dans le domaine des transports, l'un des artisans essentiels de la centralisation excessive sur Paris. Le Gouvernement, dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire, se doit de ne pas négliger le cri de détresse des provinces françaises qui aspirent à vivre. L'exemple breton est là pour prouver que d'autres régions du pays risquent un jour de passer à la révolte si de véritables tranches opératoires, dûment étudiées et effectivement financées, ne viennent pas mettre un terme au déséquilibre économique du pays. L'axe Rotterdam-Marseille est attendu comme une manifestation concrète de l'Etat de vouloir mettre fin aux excès

centralisateurs et donner leur chance de vie à un grand nombre de départements et de régions sous-développées ou en voie de l'être.

Enfin, il n'est pas défendu de penser qu'à l'exemple de la coordination rail-route, le Gouvernement puisse arbitrer des zones d'influence et d'activité qui, dans le Marché Commun, doivent revenir à la S. N. C. F., d'une part, et aux voies navigables, de l'autre. Les exemples de l'étranger, dans la vallée du Rhin, montrent, en effet, et éloquemment, que l'ouverture de voies navigables a apporté constamment un surcroît d'activité au rail.

Septième observation. — Les diverses industries — et cela se voit à la lecture des conclusions du Plan — ont presque toutes manifesté leur inquiétude, moins devant les possibilités d'embauchage que devant le recrutement d'une main-d'œuvre hautement qualifiée ou dûment spécialisée. Dans le domaine de l'apprentissage, de l'enseignement technique, en dépit des efforts très louables des grandes branches de l'industrie, le retard de notre pays par rapport à nos voisins apparaît d'autant plus tragique et plus criant que nous ne semblons pas devoir faire l'effort nécessaire pour le combler. Or, le Marché Commun renverse nombre de données dans le domaine de l'enseignement et de la formation. Face à la montée des jeunes, face à la nécessité de créer un million d'emplois jusqu'en 1970, face à la constatation que l'industrie se développe et évolue sans cesse dans le sens d'une automatisation et d'une rationalisation des techniques, force est de constater que la carte scolaire établissant le programme des divers instituts à créer se trouve inopérante et inefficace.

Ce n'est pas en 1970 ou en 1975 que doivent surgir ça et là des établissements d'enseignement technique. Les promotions et les besoins n'attendent pas.

C'est pourquoi, il s'avère indispensable qu'en accord avec les Comités d'expansion régionale et les Conseils généraux de France, le Gouvernement autorise les collectivités locales et les industries à préfinancer tels établissements urgents, même prévus par la carte scolaire, quitte à les reprendre en charge, lorsqu'ils seront en état de fonctionner.

L'accent devra être mis aussi sur la nécessité de développer et d'intensifier l'enseignement des langues étrangères et particu-

lièrement celles qui sont de nature à favoriser les contacts humains et par-delà économiques et commerciaux au sein du Marché Commun.

C'est en analysant tous ces facteurs et en demandant au Gouvernement d'en retenir les données essentielles pour la préparation du V^e Plan, que la Commission des Affaires économiques et du Plan a bien voulu donner son blanc-seing aux objectifs du IV^e Plan tout en déplorant unanimement n'avoir à aucun moment été consultée lors de son élaboration et en demandant que les élus de la Nation soient désormais associés à la préparation d'une œuvre qui engage, avec le destin du pays, le bien-être des populations qui leur ont fait confiance.

Telles sont les observations qu'à propos de l'examen du projet de loi portant approbation du Plan de développement économique et social votre Commission des Affaires économiques et du Plan présente sur les problèmes relatifs à l'industrie, à l'artisanat et au commerce traités dans les chapitres III et V de la cinquième partie du IV^e Plan.